

VILLE D'ANTONY

CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2017

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

- Il est fait appel des membres présents par Mme Maryse LEMMET.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. MEDAN à M. SENANT M. AIT-OUARAZ à M. HUBERT
M. FOUQUET à Mme PRECETTI Mme BENOIT à M. DURIEZ

- Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2017.

M. le Maire : Chers collègues, vous avez reçu le compte rendu de la réunion du 29 juin 2017, avez-vous des observations ? Il n'y a pas d'observations, donc nous considérons que ce compte rendu est adopté.

- Liste des décisions prises par le Maire en application de l'article L/2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire : Vous avez reçu aussi la liste des décisions prises pendant l'intersession. Avez-vous des questions ?

Mme HAGEL : J'ai des questions que je vous ai posées cet après-midi par internet, je n'ai pas eu de réponse, je vais donc reposer une question au moins : il s'agit des points 48, 49 et 50 : c'est l'adoption d'une convention d'occupation précaire de locaux dans le bâtiment situé 80/96 rue Adolphe Pajeaud, et pour les trois délibérations, il s'agit des trois crèches associatives qui vont s'installer dans ces locaux, ce sont donc des locaux de la Ville. Ma question est la suivante : il s'agit de la convention sur la redevance annuelle : elle est fixée pour les trois crèches à 140 € par mètre carré hors charges annuelles, je voudrais savoir comment ce prix, comment ce montant a été décidé. A partir de quels éléments ?

M. le Maire : Il a fait l'objet d'un accord entre les crèches associatives et parentales et les services de la Ville. C'est un chiffre qui est inférieur à ce que paient aujourd'hui les crèches au mètre carré. Elles paient plus aujourd'hui dans les locaux délabrés qu'elles occupent et, même, l'un des immeubles où se trouve une crèche est déjà vendu pour être démolé.

En revanche, dans les nouveaux locaux, comme les espaces sont beaucoup plus vastes et modernes, elles bénéficieront de plus de mètres carrés par berceau et paieront donc éventuellement un peu plus cher mais pas beaucoup. Et pour la Ville, ça correspond à peu près au remboursement des charges d'amortissement du local.

Mme HAGEL : D'accord. Je vous remercie. J'ai deux autres questions un peu récurrentes : c'est le point 34 et le point 43 sur La Fontaine. C'était juste pour dire que les travaux n'avaient toujours pas commencé dans les anciens locaux de la Poste et qu'on aimerait bien, les habitants du quartier surtout, que ceux-ci commencent.

M. le Maire : Pourquoi ?

Mme HAGEL : Parce qu'actuellement ...

M. le Maire : Actuellement ils sont toujours dans les anciens locaux, donc ils n'ont pas encore été délogés...

Mme HAGEL : Non, ils n'ont pas été délogés, ils fonctionnent dans les anciens locaux.

M. le Maire : Et ils ne le seront pas, ils ne partiront pas tant qu'ils ne seront pas relogés dans les locaux de la Poste.

Mme HAGEL : Je pense qu'ils vous écoutent.

M. le Maire : Bien sûr ; mais ils peuvent aussi m'interroger. Je n'habite pas très loin de chez eux d'ailleurs, on peut en parler ; je les invite à venir me voir.

Mme HAGEL : D'accord mais ils sont venus nous voir...

M. le Maire : Il faut passer par Pajeaud pour vous rencontrer ?

Mme HAGEL : On utilise quand même des moyens un tout petit peu plus modernes que les pieds. Merci. Il ne faut pas oublier de marcher quand même, on n'est pas obligés de prendre la voiture tout le temps.

M. le Maire : Autre question ?

M. FEUILLADE : Juste pour la 13 : l'adoption d'un avenant à la convention passée avec l'association Cap Mariage : On l'avait déjà vue au mois de juin, de mémoire, on l'a aujourd'hui à nouveau, est-ce que vous pourriez nous dire quelle est la différence ? Peut-être Mme Cottenceau pourrait nous expliquer ?

M. le Maire : Non, pas Mme Cottenceau, Mme Cottenceau, c'est le cimetière, ce n'est pas le mariage !

M. FEUILLADE : Mme Cottenceau, je sais combien elle est militante, elle a même saisi l'ONU par rapport au mariage pour tous, avec tous ses copains, etc... on l'a en photo ... Donc quelle est la différence entre cette délibération et celle d'aujourd'hui ?

M. le Maire : Mme Rolland va vous répondre.

Mme ROLLAND : En effet, on avait déjà signalé la signature d'une convention avec Cap Mariage et la Chambre des notaires. Ici c'est un ajout pour permettre le financement de la formation des bénévoles qui interviennent durant cette journée. Donc voyez, 250 €, je pense que ça ne va pas aller trop loin. Sachez que depuis le début, il y a eu quatre samedis matins proposés aux futurs mariés, et à chaque fois on a environ une dizaine de couples, avec intervention du notaire qui explique les différents contrats de mariage, intervention de cette association Cap Mariage qui explique les articles du code civil qui sont lus au cours du mariage, c'est un peu dommage de les découvrir le jour J, autant savoir à quoi on s'engage un peu avant ; et il y a aussi un élu qui intervient pour expliquer le déroulement de la célébration et comment on peut la personnaliser. Et les couples sortent vraiment très enchantés et ravis de cette matinée. En tout cas c'est un bilan plutôt positif jusqu'à présent.

M. FEUILLADE : C'est ça l'amour !

Mme ROLLAND : On ne parle pas d'amour, c'est pas notre problème à nous.

M. FEUILLADE : J'ai d'autres questions : La 25 : Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'enfouissement des lignes à très haute tension, etc... Est-ce que vous pourriez nous dire, M. le Maire, où on en est sur le concours, puisqu'il y avait le concours « Inventons la Métropole », on a eu effectivement quelques délibérations sur l'enfouissement mais pourriez-vous donner quelques informations au conseil municipal ou aux conseillers municipaux et à la population puisqu'elle nous écoute sur où l'on en est de ce grand projet sur Antonypole ?

M. le Maire : Pour ce qui concerne d'abord la décision qui a été prise, on en est actuellement à la dernière étape des études en vue de la mise en souterrain des lignes à haute tension. Ces études ont été

menées par RTE. Nous avons tous les accords officiels pour le moment, sous réserve que la dernière étude bien sûr soit concluante. C'est la dernière étude. Toutes les étapes précédentes ont été franchies avec succès, donc nous espérons que celle-là le sera également.

Quant au projet « Inventons la Métropole » le jury va se réunir pour ce qui nous concerne le 2 octobre, donc lundi prochain, il y a déjà eu des jurys pour d'autres sites, et la proclamation des résultats sera faite le 18 octobre au Pavillon Baltard de Nogent-sur-Marne par le Président de la Métropole, celui de la société du Grand Paris et le Préfet de région.

Quant au projet d'aménagement, nous sommes en train de sélectionner le groupement qui va nous accompagner pour l'aménagement d'Antonypole pendant dix ans, c'est un choix quand même important que nous allons faire, je pense que dans quelques mois nous aurons donc un groupement pour nous accompagner ; et dans un an, un an et demie, nous aurons un plan d'aménagement pour l'ensemble de ce quartier.

M. FEUILLADE : Juste une interrogation : pourquoi pendant cette période, comme un certain nombre de villes l'ont fait, vous n'avez pas associé la population de la Ville pour contribuer à mener ces réflexions, ces suggestions, etc., à un projet de cette nature qui est quand même le projet de notre Ville de demain ?

M. le Maire : Je sais que la ville de Sceaux l'a fait, mais c'était pour un petit projet, un tout petit projet qui n'a rien à voir avec le nôtre. Sceaux, c'est un projet de 15 M€ maximum, un tout petit projet, le nôtre c'est 62.000 mètres carrés, donc ce sont des centaines de millions d'euros et il n'est pas question de mêler la population au choix d'un projet de ce type qui engage des sommes colossales ; il n'est pas question de laisser des informations confidentielles partir dans tous les sens. Le

règlement du concours l'interdit d'ailleurs. Sceaux l'a fait mais le règlement du concours l'interdit.

Mme HAGEL : Vous avez clairement énoncé, si j'ai bien compris, que lorsqu'il s'agit d'un projet d'envergure, on est d'accord sur les mots, vous pensez que la population ne doit pas être consultée...

M. le Maire : Surtout pas ! Pour un concours qui exige le plus grand secret, ce n'est pas possible. On ne peut pas communiquer sur les projets en concours, c'est interdit. Clairement. Je persiste et je signe.

Mme HAGEL : Est-ce que je peux poursuivre ? Alors cela veut dire que la décision finale ne sera pas prise par les habitants d'Antony et les électeurs, il est évident que cette décision finale, elle vous revient à vous et à d'autres. Par contre, poser des questions collectivement, demander aux gens qui habitent Antony, peut-être même qui habitent le quartier, ce qu'ils voient, ce qu'ils espèrent ...

M. le Maire : Le quartier ? Il n'y a personne dans le quartier.

Mme HAGEL : Ah si, il y a des gens à côté !

M. le Maire : Le quartier des Rabats, oui mais là, en l'occurrence le quartier Antonypole, il n'y a pas d'habitant à ce jour.

M. FEUILLADE : Je ne suis pas tout seul habitant de ce quartier !

Mme HAGEL : Et puis en plus il y en a dans cette salle !

M. FEUILLADE : Il y a même Antony Habitat qui est au milieu !

M. le Maire : On n'y habite pas !

Mme HAGEL : Je crois que ce vous avez dit là, c'est vraiment la preuve que nous avons des conceptions totalement différentes de la démocratie.

M. le Maire : Eh oui, c'est ce qui nous sépare effectivement !

Mme HAGEL : Eh bien ça nous oppose !

M. le Maire : Nous sommes différents.

Mme HAGEL : Nous sommes très différents !

M. le Maire : Nous sommes différents.

Mme HAGEL : Nous n'avons pas la même conception de la démocratie ...

M. le Maire : Du tout. Nous sommes différents.

Mme HAGEL : Eh bien j'espère que beaucoup d'Antoniens entendent et pourront se faire leur avis.

M. le Maire : Très bien. La suite ?

M. FEUILLADE : J'ai encore une question, Monsieur le Maire, sur la 35 : l'adoption du protocole d'accord relatif aux prestations du Service Handicap du Centre interdépartemental de gestion. Est-ce que vous pouvez nous dire quelques mots sur la nature des prestations ?

M. le Maire : C'est l'accompagnement des handicapés, c'est ça la prestation, l'accompagnement des handicapés, et c'est un service qui est nouveau, qui ne se faisait pas jusqu'à présent et qui ne coûte rien à la Ville.

M. FEUILLADE : Ce n'est pas la question de ce que ça nous coûte, ce n'est pas le sens de ma question.

M. le Maire : Je n'en sais pas plus. C'est de l'accompagnement des handicapés.

M. FEUILLADE : En fait vous ne savez pas.

M. le Maire : C'est l'accompagnement des handicapés.

M. FEUILLADE : Merci Monsieur de dire que vous ne savez pas !

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, si vous voulez bien, je préfère le terme « accompagnement de personnes handicapées », les handicapés ça n'existe pas.

M. le Maire : Très bien, oui, d'accord. D'autres questions ? Il n'y en a pas, donc on passe à la liste des DIA.

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, lors de la commission Urbanisme et Travaux, on nous a donné nombre d'informations et d'ailleurs je remercie la commission sur le travail que l'on a fait. J'ai juste une remarque sur la page 40 concernant le 101 rue des Rabats. Lorsque je vous ai posé la question la fois précédente, vous m'avez dit que vous n'en saviez rien, effectivement il n'y avait pas de DIA, et vous m'aviez dit : oh non, moi je ne sais pas ! Et pourtant vous saviez, M. le Maire, et vous nous avez menti ! Vous nous avez menti car le conseil municipal a eu lieu le 29 juin de mémoire, or vous avez signé le permis de construire le 19 juin ! Et là j'ai le compte rendu et vous dites : « moi, je ne sais pas, je ne sais pas de quoi il s'agit. » Vous aviez signé !

M. le Maire : A quoi voulez-vous en venir, M. Feuillade ?

M. FEUILLADE : M. le Maire, ce que je veux vous dire, c'est que vous nous avez dit...

M. le Maire : On n'a pas le droit d'oublier ce qu'on signe ? Attendez, moi je signe des dizaines et des dizaines de décisions tous les jours, parfois je peux en oublier ! Mais, là vous m'accusez de mensonge...

M. FEUILLADE : Oui, vous avez menti ... et vous n'êtes pas le seul à avoir menti, M. le Maire. Vous n'êtes pas le seul ...

M. le Maire : Ah bon ! Qui d'autre ?

M. FEUILLADE : Relisez le compte rendu, et moi ce que je vous demandais ...

M. le Maire : Je ne connais pas par cœur le compte rendu.

M. FEUILLADE : M. le Maire, la seule chose que je vous demandais, c'était de nous donner des explications, on vous demandait simplement une chose : ce terrain était le dernier terrain horticole de la

Ville et du Département, je ne sais plus combien de mètres carrés il fait mais un nombre important, il pouvait peut-être faire l'objet d'une mesure, puisqu'à chaque fois que l'on vous parle de logement social, vous nous dites : il n'y a plus de foncier dans la Ville...

M. le Maire : Mais si ! Mais si bien sûr !

M. FEUILLADE : Vous dites qu'il est trop cher ...

M. le Maire : Ecoutez, vous me traitez de menteur mais vous alors ?

M. FEUILLADE : Vous voulez que je retrouve vos propos ?

M. le Maire : Je n'ai jamais dit des choses pareilles ! Il y a du foncier encore sur la Ville ...

M. FEUILLADE : Et vous construisez...

M. le Maire : Et nous construisons sans arrêt !

M. FEUILLADE : Je vois bien que ça vous embête mon propos, je le vois bien !

M. le Maire : Ah non, pas du tout !

M. FEUILLADE : Mais après, vous avez le droit ! Vous avez le droit, c'est votre politique, de dire : moi je préfère que ce soit la Franco-Suisse, etc., ou Pitch qui construise, c'est un choix politique.

M. le Maire : C'est ce qui nous différencie effectivement, nous ne souhaitons pas avoir partout des logements sociaux, nous avons une obligation de 25 % et ça suffit.

M. FEUILLADE : Taux qui va baisser cette année. C'est un choix politique que je respecte, qui est le vôtre, ce n'est pas le nôtre.

M. le Maire : Je sais bien que ce n'est pas le vôtre ! Vous voulez des logements sociaux partout !

M. FEUILLADE : Non, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Le logement social pour tous, c'est la gauche !

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, non seulement vous mentez, mais vous dites n'importe quoi !

M. le Maire : Alors là, non !

M. FEUILLADE : Je suis désolé...

M. le Maire : N'en rajoutez pas, M. Feuillade ! Vous n'arrêtez pas de parler !

M. FEUILLADE : Je n'arrête pas de parler parce que je veux aller jusqu'au bout de mon propos.

M. le Maire : J'ai menti ?

M. FEUILLADE : Tout à fait !

M. le Maire : Philippe Martin a la parole.

M. FEUILLADE : Je termine, Monsieur...

M. le Maire : Il faut savoir terminer son discours !

M. FEUILLADE : Je vais terminer. Pourquoi ce terrain aujourd'hui tel qu'il est proposé dans les DIA ne correspond pas ? Ce qui est noté dans cette DIA ne correspond à rien.

M. le Maire : Et alors, qu'est-ce que ça peut faire ?

M. FEUILLADE : D'un côté vous nous dites 6.000 mètres carrés...

M. le Maire : Monsieur Feuillade, je vous rappelle que vous donner la liste des DIA n'est pas du tout obligatoire. Nous n'avons pas l'obligation de vous montrer la liste des DIA ; c'est une pratique que nous avons à Antony mais qui n'existe dans aucune autre ville. Donc si vous continuez comme ça, nous, on arrête de vous les communiquer. Et M. Martin a la parole.

M. FEUILLADE : Voilà le chantage !

M. MARTIN : Déjà je confirme qu'effectivement nous diffusons les DIA à Antony, ce que ne font pas beaucoup de villes, dans un esprit de transparence. Et on y tient, et on continuera tant qu'il n'y aura pas des polémiques inutiles.

En ce qui concerne ce terrain, moi aussi j'ai repris le texte de la fois dernière et je n'ai pas vu en quoi il y a eu mensonge de Monsieur le Maire. Vous nous avez interpellés sur le fait que vous aviez connaissance d'un permis de construire, ce qui était exact, mais que ce n'était pas apparu en DIA, je vous rappelle, et c'est important que tout le monde le sache, qu'il n'y pas de relation directe entre les DIA et les permis de construire. Et pour cause : en général un investisseur dépose son permis de construire sur la base d'une promesse de vente. Et la procédure d'achat réelle et définitive se fait bien sûr sous réserve de l'acceptation de ce permis. Cela me semble assez logique et basique. Ce qui explique pourquoi c'est aujourd'hui que l'on voit apparaître la DIA. Parce que suite à l'obtention de ce permis, les notaires ont fait leur travail et ont abouti justement à la conclusion des ventes des terrains.

En ce qui concerne l'anomalie de surface que vous signalez, Monsieur Feuillade, il s'agit d'une erreur du notaire. Alors, pourquoi ? Parce que c'était un cumul de parcelles. Il se trouve que le notaire dans sa demande de DIA s'est trompé, il a déclaré 4.000 et quelques mètres carrés alors que la parcelle est de 6.000 mètres carrés. On ne va pas reprocher à la Ville les erreurs du notaire ! Ne cherchez pas toujours à faire des procès d'intention ! Vous savez comme moi que nous jouons la transparence et il n'y a aucune malice ni dans nos propos passés ni dans ceux d'aujourd'hui.

M. le Maire : Je répète tout de même que si vous continuez sur ce ton-là, Monsieur Feuillade, nous ne montrerons plus les DIA, ce n'est pas du tout une obligation.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, moi je voudrais remercier Monsieur Martin et les services pour les informations qu'ils nous donnent en commission Urbanisme et Travaux, notamment sur ces DIA mais pas seulement. Quand même, Monsieur le Maire, je trouve que c'est très

important que nous ayons ces choses-là, parce qu'effectivement même si vous n'êtes pas obligé, ça nous permet de voir beaucoup de choses et qu'est-ce qu'on peut voir, et là peut-être que tout le monde va être ravi, on voit que dans notre ville le bâtiment va. Et quand on sait que le bâtiment va, tout va. Donc je le dis clairement, le bâtiment va bien.

J'ai noté très succinctement les réponses qui nous ont été données aux multiples questions que nous avons posées sur des programmes petits, tous ou presque, du moins relativement petits, des programmes qui sont prévus sur la Ville, et dans les DIA du 1er juin au 30 août, on arrive quand même à pas loin de 200 logements, une vingtaine de pavillons ! Je trouve que quand même...

Alors certes il faut loger les gens, par ailleurs nous avons des transports en commun relativement fiables, enfin, on espère qu'ils le seront un peu plus dans notre commune, et donc il faut loger les gens, moi ne suis pas systématiquement hostile à la construction mais quand même, arrêtez de dire que vous ne construisez pas. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Je rappelle tout de même que selon l'INSEE, l'INSEE a priori c'est sérieux, la population d'Antony n'augmente pas ! On en est toujours à 61.800 habitants. On était déjà il y a dix ans à ce niveau-là. C'est l'indice de l'INSEE.

M. FEUILLADE : Lisez le classement du Parisien Libéré ?

Mme HAGEL : Il faudra quand même que vous nous expliquiez, parce que moi je voulais poser la question à la fin, comment se fait-il que le journal Le Parisien ait fait un palmarès des villes d'Ile-de-France et que nous soyons parmi les derniers ? C'est absolument incompréhensible !

M. le Maire : Je vais vous l'expliquer

Mme HAGEL : Ah j'aimerais bien !

M. FEUILLADE : C'est des voyous !

M. le Maire : Mme Hagel, je vous expliquerai ça tout à l'heure pour savoir effectivement ce qui s'est passé.

Mme HAGEL : C'est délirant !

M. le Maire : Qui d'autre veut intervenir ? Mme Charrier.

Mme CHARRIER : Bonsoir à tous. Une toute petite question qui porte sur une DIA de la page 5 : au 44/46 rue Velpeau, 50,88 m2 habitables se vendent 77.712 €. C'est très intéressant, pourquoi n'achetez-vous pas, M. le Maire ? A ce prix-là, puisque vous cherchez des appartements, pour Habitat et Humanisme ce serait vraiment génial !

M. MARTIN : Oui effectivement, nous nous sommes interrogés sur cette DIA et il se trouve que c'est un achat partiel. C'est-à-dire que c'est une indivision. C'est un problème dans une famille. Il y a une partie de la famille qui a acheté un quart de l'appartement, alors ça nous est difficile de préempter un quart du logement.

M. FEUILLADE : Il a les chambres et la salle de bains ?

M. MARTIN : Non mais on se pose aussi des questions. M. le Maire, est-ce que je peux faire valoir que par ailleurs, nous sommes très vigilants sur les DIA, et n'apparaissent pas dans les DIA justement les préemptions que nous faisons. Et pas plus tard qu'hier, M. le Maire, vous avez signé des préemptions pour 22 logements qui auraient pu partir vers on ne sait qui, vers des marchands de biens, vers une société qui ferait une vente globale et dispersée sur la ville.

M. FEUILLADE : Ce serait bien que vous nous en disiez un tout petit peu plus ! Vous êtes en train de dire qu'effectivement c'est très bien, peut-être, on ne sait pas, donnez-nous un petit peu plus d'éléments ! 22 logements acquis par la ville, ce n'est pas une mauvaise idée.

M. le Maire : Non, ça, on vous le dira lorsque la décision passera. Pour le moment la préemption n'est pas encore faite. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme DELPECH : On n'a pas eu de réponse sur la page 33, c'est le bâtiment qui fait l'angle entre la rue de l'Aurore et la RD 920, est-ce qu'il s'agit d'une opération immobilière ? Le bâtiment est vendu en totalité.

M. MARTIN : Ce n'est pas du tout une opération immobilière, c'est un projet... le patrimoine est conservé mais nous n'avons pas d'informations sur le devenir et les intentions des personnes qui auraient acheté ces locaux. Mais pour l'instant il n'y a aucun projet à notre connaissance.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? Donc nous allons passer à l'ordre du jour qui appelle d'abord, si vous le voulez bien, la réponse à la question écrite du groupe Antony Avec Vous. Et après, je vous parlerai du Parisien Libéré, non, « ex-libéré », il n'est plus libéré maintenant...

- **Question écrite proposée par le groupe municipal « Antony avec vous » :**

« Monsieur le Maire,

*La loi NOTRe fait obligation aux Territoires de déterminer avant le **1er janvier 2018** s'ils conservent ou restituent aux communes certaines compétences dites « d'intérêt territorial », notamment les équipements culturels et sportifs, ou l'action sociale. Vallée Sud Grand Paris (VSGP) avait donc deux années pour prendre ces dispositions. Nous sommes à trois mois de cette échéance et aucun débat, aucune communication, n'ont été organisés ni par vous et votre équipe municipale, ni par le Territoire VSGP.*

La compétence territoriale est déjà effective pour l'ensemble des piscines, des théâtres et des conservatoires. En revanche, la situation est dissymétrique en ce qui concerne les médiathèques et les cinémas. Hormis les piscines, les autres équipements sportifs relèvent du pouvoir

communal. S'agissant de l'action sociale, qui en l'occurrence se limite à la politique de la ville, les grandes orientations sont présentées en Conseil de Territoire pour une validation tout à fait formelle.

La question que nous devons nous poser est : quel est l'intérêt pour les Antoniens de conserver ou de restituer au Territoire la gestion de certains équipements ? Les établissements actuellement sous compétence territoriale donnent-ils satisfaction aux usagers ? Quelle est l'appréciation des personnels ? L'éloignement des lieux de décisions n'est-il pas source d'inefficacité et d'insatisfaction ? En outre, la loi instituant la Métropole se donnait pour objectifs de combattre les inégalités territoriales, environnementales et sociales. Ces objectifs sont-ils assurés par le Territoire ?

Monsieur le Maire, la Charte de gouvernance que vous avez signée avec vos collègues du territoire stipule que les Maires décident pour leur ville, mais s'agissant de décisions qui concernent toutes les communes dans leur ensemble, il vous sera nécessaire de trouver des compromis. Une conférence des Territoires de la Métropole du Grand Paris se tiendra en octobre. VSGP a mandaté un cabinet d'étude pour la réalisation d'un audit sur le sujet. Qu'avez-vous fait en ce qui concerne notre ville ? Comment la ville fera-t-elle ses choix ? C'est publiquement, au sein du Conseil municipal et avec une concertation citoyenne, que doit être élaborée notre réponse et non en discussions quasi secrètes en bureaux municipal et territorial.

Notre avis est que l'éloignement de la gestion de ces équipements de proximité ne bénéficie pas systématiquement aux Antoniens. Certains, comme notre cinéma, ont une histoire qui leur confère une attache particulière. Que ce soit les piscines, les médiathèques et les cinémas, ce sont tous des équipements de proximité, de convivialité et de citoyenneté

locale, et il appartient donc aux élus de proximité et aux services locaux de répondre aux besoins des citoyens et de rester à leur écoute.

Monsieur le Maire, nous vous demandons de nous donner des éléments précis sur le devenir des équipements sportifs et culturels, de mettre en place des dispositifs afin de recueillir l'avis des usagers Antoniens ainsi que celui des personnels concernés, et d'organiser des débats en commissions et en Conseil municipal sur le sujet. »

M. le Maire : Je vous lis la réponse :

« Les Territoires exercent depuis leur création, le 1^{er} janvier 2016, les compétences héritées des anciennes intercommunalités. La Loi NOTRe leur donne jusqu'au 31 décembre 2017 pour décider du périmètre définitif de leurs compétences.

Notre Territoire, Vallée Sud Grand Paris, a hérité de compétences assez différentes selon les intercommunalités d'origine :

- Les communes de Châtillon et de Montrouge n'avaient pratiquement rien délégué à leurs Communautés de Communes et, de ce fait, VSGP n'exerce dans ces villes que les compétences obligatoires prévues par la Loi, comme la collecte et le traitement des déchets ;*

- Les communes issues de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre, c'est-à-dire Antony, Sceaux, Bourg la Reine, Châtenay Malabry et le Plessis Robinson, ont choisi de transférer, outre les compétences obligatoires, les conservatoires, les théâtres et les piscines ;*

- Les communes issues de Sud de Seine ont transféré non seulement les conservatoires, les théâtres et les piscines, mais aussi les cinémas, les médiathèques, l'éclairage public et, au titre de l'action sociale, le CLIC (accueil gérontologique).*

- Un séminaire des maires du Territoire a eu lieu au début de l'année pour confronter leurs points de vue. Il s'avère que les 5 villes de*

la CAHB ne souhaitent pas transférer de nouvelles compétences au Territoire et que, pour leur part, les villes issues de Sud de Seine ne souhaitent pas reprendre en direct la gestion des équipements anciennement transférés. Quant à Montrouge et Châtillon, qui n'ont rien transféré en dehors des compétences obligatoires, elles ne souhaitent pas, à priori, aller au-delà.

- Un second séminaire est prévu le 7 novembre prochain pour conclure ces réflexions et la délibération fixant le périmètre des compétences sera présentée au Conseil Territorial du 21 novembre prochain.

- Selon toute vraisemblance, la décision qui sera soumise au Conseil Territorial sera de maintenir le statu quo, solution qui, selon les services du Territoire, serait juridiquement fondée.

La ville d'Antony n'aura donc pas à transférer de nouveaux services ou de nouveaux équipements. L'expérience a montré, en effet, surtout depuis le passage de la CAHB au Territoire qui a éloigné le centre de décision du terrain, que les services publics de proximité ont besoin d'être gérés au plus près. Seuls certains services, comme la collecte et le traitement des déchets ou l'assainissement permettent de réaliser des économies d'échelles, mais ces économies doivent être mises au regard de la qualité de la gestion.

Il est difficile, au demeurant, de se prononcer sur une extension du périmètre des compétences du Territoire quand on ignore son avenir, puisqu'une loi doit être présentée au printemps prochain sur l'organisation territoriale de l'Île de France et qu'elle devrait supprimer deux couches sur les cinq du fameux Mille-feuilles.

Quant à la concertation dont vous faites état, force est de constater qu'elle n'a jamais été mise en œuvre par l'Etat avant 2016 pour imposer la Loi NOTRe. Il ne vous a pas échappé qu'elle a été votée par

l'Assemblée Nationale malgré l'avis contraire de 94% des maires d'Ile de France qui ne voulaient ni de ce projet de Métropole, ni de territoires étranglés financièrement, ni de communes privées de leurs compétences en matière d'urbanisme, d'aménagement et de logement social. Selon toute vraisemblance, elle ne le sera pas davantage à l'avenir.

Je le regrette comme vous. »

Alors maintenant, s'agissant du Parisien, ex-libéré, qui n'est plus libéré, oui, on est dans les derniers, effectivement, voilà ma réponse : le journal le Parisien a cru devoir publier samedi dernier, un jour où très peu de gens achètent le journal parce que c'est le samedi, publier un classement des villes d'Ile-de-France où, selon lui, il fait bon vivre. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'Antony est mal classée, vous avez raison de le dire, mais enfin, nous avons remarqué aussi, vous n'êtes pas les seuls : 366^{ème} sur 385 ! Il y en a 19 derrière nous. Il n'y a pas de quoi pavoiser ! Il y a devant Antony pratiquement toute la Seine-Saint-Denis, et dans les Hauts-de-Seine, seules Asnières et Nanterre sont derrière nous. Il y en a quand même deux derrière nous, on n'est pas les derniers, on est 34^{ème} sur 36.

Le premier moment de sidération passé, nous avons cherché à comprendre comment un tel classement avait pu être réalisé. La direction du Parisien ne répondait pas, et les journalistes que nous avons interrogés nous ont dit que le classement avait été confié à une société d'informatique extérieure et qu'on ne leur a pas demandé de vérifier les résultats sur le terrain. On ne leur a pas montré les résultats d'ailleurs, parce que s'ils les avaient vus, les journalistes qui connaissent Antony n'auraient certainement pas approuvé.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les résultats sont surprenants quand on les compare à la réalité, que nous connaissons, mais même

quand on ne connaît pas, on voit les chiffres. Pour prendre un exemple, nous avons retenu le domaine du sport et des loisirs où Antony est particulièrement mal notée. Selon le Parisien, la catégorie Sports et loisirs met en valeur pour l'essentiel la présence sur la ville d'établissements sportifs et culturels dont le nombre est rapporté à la population, ainsi que le nombre de sportifs licenciés. On me reproche généralement en cette enceinte de faire trop pour le sport, eh bien, ce n'est pas l'avis du Parisien puisqu'il place Antony 303^{ème}, c'est quand même mieux que 366 sur 385 mais enfin... !

Pour juger du sérieux de ce classement, je vais vous donner la liste de nos équipements culturels et sportifs. Ceci vaut surtout pour ceux qui nous écoutent.

- L'espace Vasarely avec les studios et avec toutes les salles de concert,
- La salle de Ste Marie pour les pièces de théâtre et les concerts, qui est ouverte au public,
- Le cinéma le Sélect avec ses 4 salles,
- Deux médiathèques,
- Une ludothèque,
- Une Maison des Arts,
- Un centre d'ateliers culturels au Château Sarran,
- Un espace Cirque de niveau national,
- Un conservatoire
- Et bientôt un nouveau théâtre,

Soit dix équipements, sans compter le nouveau théâtre, dix équipements culturels d'envergure dont neuf municipaux. Cela, c'est pour la culture.

Pour le sport, c'est pire :

- 4 pistes d'athlétisme, trois en tartan et une pour le moment encore en goudron, celle du lycée Descartes,

- 42 courts de tennis, dont sept couverts (19 au stade Georges Suant, 4 à La Fontaine, 11 à la Grenouillère et 8 à l'US Métro), dont pas mal de courts en terre battue.

- 9 terrains de football : 4 à Georges Suant, 1 à Velpeau, 2 à l'US Métro, 1 à la Grenouillère et 1 au lycée Descartes.

- 7 terrains de rugby : 2 au parc Heller, 2 à l'US Métro, 3 à la Grenouillère.

- 3 piscines, sans compter celle de Ste Marie qui n'est pas ouverte au public et...

la piscine des Iris compte encore dans le classement parce que les chiffres ne sont pas d'aujourd'hui.

- 11 gymnases ouverts aux clubs Antoniens,

- 2 grandes salles spécialisées dans le complexe Tabarly et celui de Pierre de Coubertin,

- sans parler du Poneyland et des dojos multiples qui sont dans la ville.

Avec tous ces équipements, la ville d'Antony ne serait que 303^{ème} ?
Ce n'est pas sérieux !

Et ce n'est pas tout : Je ne parlerai pas de l'environnement où nous sommes 84^{ème} derrière pas mal d'arrondissements parisiens qui n'ont même pas un square ! Avec 19% de notre territoire couvert par des espaces verts aménagés et accessibles au public, particulièrement le Parc de Sceaux, mais il n'y a pas que le Parc de Sceaux, il y a pas mal de squares et de parcs municipaux dans la ville.

Nous serions, et ce n'est pas un compliment pour mon voisin, 227^{ème} sur l'éducation ! Avec pourtant :

- 3 grands lycées : Ste Marie, Descartes et Théodore Monod. Ste Marie et Descartes étaient bien placés d'ailleurs au dernier classement du Parisien, ils étaient 5^{ème} et 20^{ème} sur 200 ! C'est quand même des très bons classements mais visiblement tout le monde s'en moque au Parisien !

- 11 crèches municipales et 6 crèches associatives soutenues par la Ville qui accueillent 850 enfants, sans compter les crèches privées qui ont 135 places. Donc un millier d'enfants accueillis dans les crèches Antoniennes, sur 2.400 enfants en âge d'être accueillis. C'est un record. Très peu de villes ont un ratio aussi bon entre les crèches et le nombre d'enfants.

Je ne parlerai pas non plus de la santé où malgré nos deux grands hôpitaux, l'hôpital privé et l'hôpital ERASME et notre taux de médecins libéraux très supérieur à la moyenne des Hauts-de-Seine, on a 20 ou 30 % de plus que les Hauts-de-Seine en médecins libéraux par habitant, nous ne sommes que 185^{ème}

Faire des classements, c'est dangereux quand on ne dispose pas de sources fiables ; cela exige de vérifier les informations et de vérifier le sérieux des résultats obtenus avant de les rendre publics. Ces exigences professionnelles ont visiblement échappé au Parisien.

Mme HAGEL : Est-ce que vous avez demandé un rectificatif au Parisien ?

M. le Maire : Oui, bien sûr, mais pour le moment, on vient juste d'avoir un contact.

Mme HAGEL : Je pense qu'il faut absolument que la ville intervienne vraiment très fortement ...

M. le Maire : Oui mais personne n'y croit. Si vous avez regardé Internet, personne n'y croit. Surtout pas les habitants !

Mme HAGEL : Oui, c'est énorme ! On aurait été dans une place médiane encore, mais là ! ...

M. le Maire : Vous-même, je note que vous êtes d'accord avec nous ? Vous n'y croyez pas, vous savez que c'est faux.

M. FEUILLADE : Je vais aller dans le même sens qu'Annie-Laure. Vous savez, on nous dit l'opposition, on est plutôt la minorité, mais par moment il faut savoir dire les choses. Ce truc, parce que je ne sais pas comment ça s'appelle, ce n'est pas un sondage, ce n'est pas une étude, je ne sais pas comment ça s'appelle, c'est un article, ne correspond pas à la réalité de notre ville. Nous sommes des opposants, nous sommes la minorité mais nous ne nous reconnaissons absolument pas dans ce genre de truc. C'est un torchon ! Pour parler poliment, c'est un torchon et je crois que c'est même déshonorant pour les habitants, pour notre municipalité qui depuis des années a construit, on n'est pas toujours d'accord, et on se dit les choses, mais ce qu'ils ont fait, c'est un truc qui n'est pas bien. Nous le déplorons, et nous le dénonçons sincèrement. C'est quelque chose de pas bien, et là-dessus, nous soutiendrons les démarches de cette municipalité, de notre municipalité pour dire Non, à un moment donné, ça suffit !

Mme HAGEL : Les abonnés Antoniens au Parisien « non libéré » doivent faire savoir leur mécontentement ! Cela me paraît extrêmement important.

M. le Maire : Merci M. Feuillade et Mme Hagel de votre soutien.

Mme CHARRIER : Le journal se dévalue de lui-même par la publication de telles choses, c'est à mettre à la poubelle, c'est tout.

M. le Maire : Oui, même si on ne donne pas suite, ce n'est pas grave parce que personne n'y croit. Enfin, puisque le débat a été lancé, on y répond et on compte sur vous pour nous soutenir dans cette action concernant le Parisien.

Mme HAGEL : M. le Maire, comme l'a dit Jean-Marc, on soutient notre Ville. Nous sommes des élus locaux.

M. le Maire : Merci Mme Hagel, et si vous êtes d'accord, nous passons au point 1 de l'ordre du jour qui concerne le transfert de l'activité « logement social » à la Coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat.

I - FINANCES

1- * Transfert de l'activité « logement social » à la Coopérative Hauts de Bièvre Habitat.

*** Apport partiel d'actifs d'Antony-Habitat, transfert des garanties d'emprunt, autorisation de remboursement anticipé de prêt et procédure d'agrément.**

*** Devenir d'Antony-Habitat – Demande de dissolution et rattachement temporaire à Vallée Sud Grand Paris.**

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : C'est un rapport qui est assez long mais la question est importante : Par délibération du 29 juin dernier, la ville d'Antony a acquis des actions de la COOP Paris Habitat Métropole dans le cadre d'une démarche commune avec Antony Habitat, la ville de Chatenay-Malabry, le département des Hauts-de-Seine et Hauts-de-Seine Habitat.

Pour rappel, cette démarche consiste à renforcer l'efficacité des actions menées en matière d'habitat en regroupant au sein d'une même structure les logements sociaux d'Antony Habitat et les logements sociaux du parc de Hauts-de-Seine Habitat situés à Chatenay-Malabry. Donc en fait, de réunir dans un même structure les logements sociaux d'Antony et ceux de Chatenay-Malabry.

Cela a été présenté au précédent conseil municipal et cela comporte plusieurs étapes : l'acquisition des actions, c'était la première étape. Elle a conduit les nouveaux actionnaires à renommer cette

coopérative, à donner un nom nouveau à cette coopérative qui porte désormais le nom de « Coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat », ce n'est plus Paris bien sûr, et à élire son nouveau Président qui est M. Jacques Legrand, président d'Antony Habitat.

La seconde étape consiste à transférer maintenant l'activité des deux Offices participant à l'opération, l'ensemble de l'activité : patrimoine, personnel, biens propres, et contrats d'Antony Habitat et les logements sociaux appartenant à Hauts-de-Seine Habitat implantés sur le territoire de Chatenay-Malabry.

Il s'agit pour nous aujourd'hui uniquement de voter le transfert de l'activité d'Antony Habitat. Alors, comment ça va se passer ? D'abord l'apport partiel d'actifs d'Antony Habitat ; à l'occasion de son prochain conseil d'administration Antony Habitat procédera à l'apport de l'intégralité de ses actifs avec effet juridique au 30 décembre 2017, en contrepartie Antony Habitat obtiendra environ 4.964.110 actions supplémentaires de la Coopérative, le nombre exact étant arrêté au regard des comptes définitifs de l'année puisqu'il y aura encore quelques logements de plus à ajouter à la liste. Le détail et les modalités de cet apport seront fixés par un traité signé entre les deux OPH et la Coopérative, l'apport partiel d'actifs concerne notamment l'ensemble des logements sociaux dont Antony Habitat est propriétaire, soit 4.998, pour une valeur nette comptable de 170,66 M€. A compter du 1er janvier 2018 il reviendra donc à Hauts-de-Bièvre Habitat d'assurer la gestion de ces logements et de procéder aux opérations de construction et de réhabilitation.

74 agents actuellement employés par Antony Habitat seront également transférés à la Coopérative. Les contrats de travail des 50 salariés de droit privé seront automatiquement transférés sans modification de leur rémunération ou de leur affectation, les 24

fonctionnaires seront mutés au sein de la ville d'Antony puis détachés au sein de la Coopérative et conserveront ainsi leur statut de fonctionnaire.

Et les contrats conclus antérieurement par Antony Habitat seront exécutés par Hauts-de-Bievre Habitat selon les termes prévus à ces contrats. C'est classique en matière d'apport partiel d'actifs.

Toutefois ce transfert ne peut intervenir qu'après avoir obtenu un certain nombre d'accords. Quels sont les accords qu'il faut obtenir ? D'abord l'avis de la ville. Il faut que la ville se prononce. Naturellement nous proposons, nous, que la ville donne un avis favorable, on compte sur vous d'ailleurs pour nous soutenir dans cette opération. L'article L443.7 prévoit que les décisions d'aliénation de logements sociaux font l'objet d'une autorisation de l'Etat. Il s'agit d'un apport partiel d'actifs, pas d'une aliénation. Un apport partiel d'actifs, ce n'est pas une vente, néanmoins nous proposons de suivre. Quand on apporte un actif, on ne vend pas, on reste propriétaire. Quand on vend, on se sépare du bien. Quand on apporte un actif, on obtient des actions à la place de l'apport, mais donc on reste propriétaire de tout cela. Néanmoins, nous, nous proposons de nous rallier à la procédure d'aliénation. Cela suppose l'accord du Préfet qui lui-même doit consulter, pour donner son accord, les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou des garanties aux emprunts contractés par la construction lors de l'acquisition et de l'amélioration du logement, les communes d'implantation, les collectivités et leur rattachement d'office.

Dans ce contexte le conseil doit émettre un avis favorable au projet et autoriser le Maire à répondre à toute sollicitation préfectorale dans le cadre de cette procédure. Donc c'est la première question qui vous est posée : êtes-vous d'accord pour nous autoriser à cette opération ?

Il y a également à transférer les emprunts avec les garanties afférentes consenties par les collectivités, en fait c'est par la ville

d'Antony, « sauf proposition des garants dans les trois mois suivant la modification ». La ville d'Antony a garanti en effet un grand nombre d'emprunts de l'Office, la plupart même, il y en a pour 130 M€, et donc nous devons, nous ville d'Antony, confirmer notre absence d'opposition au transfert des garanties.

Ensuite, un des prêts va être remboursé par Antony Habitat, C'est un prêt de 1,1 M€, un prêt structuré. La Caisse Française de Financement Local ne souhaite pas qu'il soit transféré, donc il va le rembourser et nous garantissons nous aussi le remboursement de cet emprunt.

Quel est l'avenir d'Antony Habitat ? L'avenir d'Antony Habitat c'est d'être dissout. Antony Habitat n'aura plus d'activité, toute son activité sera transférée à la Coopérative, donc l'avenir d'Antony Habitat c'est de disparaître et pour disparaître, il faut qu'il y ait une décision ministérielle. Cette décision ne peut pas intervenir avant le 31 décembre 2017, donc ce sera début 2018 et pendant cette période l'Office vivra une vie végétative. Et à sa dissolution par le Ministre, la ville se verra attribuer les actions de la Coopérative détenues par l'Office, et l'excédent en liquidation, c'est le fonds de trésorerie non utilisé par l'Office après sa liquidation, sera naturellement réinvesti dans la Coopérative. On ne va pas le garder pour nous. On va le réinvestir dans la Coopérative, c'est la moindre des choses.

Tant qu'Antony Habitat n'aura pas disparu, il aura une vie végétative, il va continuer de vivre, par conséquent on va devoir le rattacher au Territoire puisque la loi NOTRe prévoit que tous les Offices qui existent après le 31 décembre 2017 sont rattachés au Territoire. Donc on va le rattacher au Territoire et d'ailleurs Vallée Sud Grand Paris a voté hier soir le rattachement au 1er janvier 2018 de l'Office Antony Habitat.

Il est donc demandé au conseil municipal, d'abord, d'émettre un

avis favorable à l'opération d'apport partiel d'actifs, deuxièmement d'autoriser M. le Maire à prendre tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure d'agrément, de confirmer sa non-opposition au transfert à la Coopérative des garanties d'emprunts, de m'autoriser également à signer tous les documents relatifs au transfert, d'accorder la garantie de la ville à hauteur de 100 % au remboursement anticipé du prêt concerné, de demander au Ministre compétent de prononcer, après le transfert d'activité à la Coopérative, la dissolution d'Antony Habitat, et de prendre acte du rattachement d'Antony Habitat au Territoire à partir du 31 décembre 2017 et jusqu'à la date effective de sa disparition.

Voilà ce que je voulais vous présenter, mes chers collègues. Y a-t-il des questions ?

M. RUFAT : Bonsoir M. le Maire, oui je suis d'accord avec vous, c'est une délibération importante puisqu'elle concerne 5.000 logements et 193 M€, donc c'est une somme comparable ou plus à Antonympole et largement plus que le quartier Jean Zay dont on a parlé plusieurs fois ici dans cette enceinte.

M. le Maire : Ah oui, bien plus !

M. RUFAT : Cela mérite un débat, et pas le débat un peu escamoté qu'on avait eu en juin sur « il faut vite voter à toute vitesse parce qu'on va rater l'échéance du 31 décembre ». Je pense que c'est bien que cette délibération revienne, et si elle revient aujourd'hui dans cette assemblée, c'est probablement parce que nous avons avec obstination cherché à avoir plus d'informations. On a suivi votre conseil, vous nous avez dit « faites un recours, faites un recours » plusieurs fois, et donc on a suivi votre proposition et je pense qu'elle doit avoir un certain effet, notamment pour des raisons, vous le dites dans votre délibération, de stabilité juridique puisque la demande de l'avis du préfet

était semble-t-il nécessaire, en tout cas c'est comme ça que ça a été présenté au conseil d'administration de l'office HLM d'Antony Habitat.

Alors j'ai bien compris que les projets d'envergure comme on a vu tout à l'heure pour Antonypole ne devaient pas être transparents, c'est comme ça que j'ai interprété vos propos tout à l'heure...

M. le Maire : Non, cela n'a rien à voir ! Un choix de promoteur, ce n'est pas du tout la même chose

M. RUFAT : Dans ce cas-là, on ne parle pas de la même chose évidemment...

M. le Maire : Il y a un intérêt financier privé important dans le choix du promoteur qu'il n'y a pas ici. Ici c'est une affaire purement publique.

M. RUFAT : Publique et privée parce que les deux sont mêlées...

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Ah si !

M. le Maire : Une Coopérative, c'est peut-être du droit privé mais les coopératives ne sont pas des sociétés capitalistes ! Enfin, voyons, vous n'êtes pas sérieux !

M. RUFAT : Ce n'est peut-être pas capitaliste mais il y a du privé parce que justement le fonctionnement de ces coopératives fait qu'il y a une moitié, à peu près, publique, et une moitié un petit peu plus grande privée. Vous le savez très bien ! Forcément dans les coopératives il y a moitié-moitié à 1 % près.

M. le Maire : C'est du droit privé, peut-être, mais ça n'a rien de privé, c'est du social pur !

M. RUFAT : Eh ben voilà !

M. le Maire : Il n'y a pas plus social qu'une coopérative !

M. RUFAT : Oui mais l'accession à la propriété fait que...

M. le Maire : D'accord, continuez mais franchement on ne peut pas laisser dire ça quand même !

M. RUFAT : L'accession sociale à la propriété, c'est du privé.

M. le Maire : Il n'y a pas d'intérêts privés pour la coopérative.

M. RUFAT : Mais vous parlez de privé, M. le Maire, je vous réponds. Il y a du privé aussi dans ce dossier. C'est le statut de la coopérative.

Dans ce dossier, qui est donc important vu les sommes en jeu et vu l'importance du patrimoine qui est transféré, il y a plusieurs questions qui nous posent problème et auxquelles on n'a pas encore eu complètement des réponses, dont une question fondamentale : est-ce qu'Antony va garder la maîtrise de ces logements in fine après toute cette procédure qui est relativement complexe ? Parce que là, vous n'avez cité que la première partie, il y a une deuxième partie parce que la première Coop qu'on vient de faire va être transformée de nouveau en SIC ensuite.

Déjà sur le patrimoine, 193 M€ évalué en juin, 170 M€ aujourd'hui. Avec une dépréciation de 23 M€ par trimestre, je comprends que vous soyez pressé de signer très vite ! Parce qu'à ce rythme-là, tout va disparaître ! Alors après j'ai compris ou j'essaye de comprendre : il y a des plus, des moins, les liquidités, bon ... Le patrimoine de la ville varie de 23 M€ en trois mois de délibérations.

Ensuite, que va devenir la gestion opérationnelle de ce patrimoine ? On va transférer à une coopérative, une coopérative dans laquelle il y aura une moitié, une grande moitié de logements Antoniens, et une petite moitié de logements Châtenaisiens, ce sont des statuts différents, le personnel Antonien va être en partie municipalisé et puis redétaché. Le personnel du Département va être gardé dans le Département. On va avoir des doubles statuts, premièrement. Ensuite, et ça, c'est assez paradoxal dans cette affaire, on va avoir un mandat de gestion qui sera donné au Département pour gérer, alors c'est assez paradoxal parce qu'il

y a dix ans, on avait dit que les départements ne savaient pas gérer les logements sociaux, que c'était trop loin et que nous, on allait faire beaucoup mieux ! Et là tout d'un coup, on se retourne vers le Département en disant : heureusement qu'il est là parce que ça va être l'acteur privé final de la coopérative, heureusement qu'il est là parce qu'on va lui donner la gestion, c'est marqué comme ça, le mandat de gestion ! Et ce qui est étonnant, c'est qu'au conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat, pas Antony Habitat, Hauts-de-Seine Habitat, qui fait l'autre apport en patrimoine, il est dit que Hauts-de-Seine Habitat, dans cette coopérative, serait associé à la gestion et au développement d'une filiale de 10.000 logements. Le terme « filiale » est assez étonnant. Probablement vous avez une explication comme les variations de 23 M€ de capital mais c'est assez cocasse de voir le concept que Hauts-de-Seine Habitat a de la future association puisqu'il considère que ce sera une filiale. Et moi, j'avais compris ce que voulait dire « filiale », mais pour ceux qui n'avaient pas encore très bien saisi, il est dit toujours dans le même compte rendu du conseil d'administration que dans cette structure, les objectifs opérationnels visent à mettre en œuvre la politique souhaitée par le Département. Par le Département ! Nous y voilà !

Alors j'ai savouré vos propos quand vous avez dit que le Grand Paris, le Territoire, on ne savait pas s'il allait disparaître ou pas en 2018, mais j'ai cru comprendre que le département des Hauts-de-Seine était voué soit à disparaître soit à se marier avec les Yvelines, en tout cas ce n'est pas dans la configuration actuelle que l'on connaît que le Département devrait vivre sa vie dans quelques mois ou dans quelques années. Donc qui va vraiment piloter cette structure ?

Autre exemple : la représentation des locataires. On avait déjà eu ce débat en juin. Le conseil d'administration que préside M. Legrand ou que va présider M. Legrand, parce qu'à partir du 1er janvier, il va être le

président de la Coopérative, le nouveau conseil d'administration va devoir le désigner, aujourd'hui il est prévu dans ce prochain conseil d'administration qu'il y ait quatre représentants des locataires, 2 d'Antony, 2 de Châtenay. Je doute qu'on ait le temps d'organiser des élections d'ici le 1er janvier 2018, donc le conseil d'administration va démarrer avec une composition qui ne respecte pas vos projets de 4 administrateurs représentant les locataires, et donc j'imagine que comme il en faut un, au minimum un, c'est M. le Président Legrand qui va trouver un locataire à son goût pour représenter. Alors il peut y avoir des candidats par ici...

Enfin, cette opération-là de dissimulation du parc, parce que c'est ça l'intérêt de cette solution, c'est d'essayer de soustraire le parc municipal Antonien à un transfert vers la Métropole. Cette opération a un coût, un coût pour la ville et pour Antony Habitat ; si on rajoute les actions rachetées par la ville en juin 240.000 €, plus les 360.000 € déboursés par Antony Habitat, et les 100.000 ou 110.000 € qui viennent d'arriver ici concernant les indemnités sur l'emprunt, on est déjà à 700.000 € qui sont déboursés. Alors pourquoi ? C'est ça qui est intéressant, c'est quand on regarde l'issue, pas la première coop mais la deuxième, celle qui va venir ensuite, la société anonyme de coopération HLM, d'intérêt collectif, la SIC, la répartition des voix à l'assemblée générale de cette SIC est assez surprenante puisque la ville d'Antony va détenir in fine 49 % du capital, avec la part qu'on vient de voir, 49 % du capital mais 0 % des voix ! 0 % des voix de l'assemblée générale ! Alors je me dis : si un propriétaire a 0 % des voix, quelle est sa voix au chapitre dans la gestion de cette entité ?

Alors vous nous avez fait un grand cinéma avec cette procédure, avec cette suite, cette cavalerie, on essaie d'abord de passer en juin, ensuite on nous dit il y a une coop, puis il y a une deuxième coop, mais

on ne sait toujours pas comment va être organisée la gestion de cette coop. Moi je me pose la question si c'était vraiment une excellente idée de transférer de cette façon avec un opérateur départemental dont la pérennité n'est pas assurée, vous l'avez dit tout à l'heure, et je me demande si c'est mieux de cette façon plutôt que de transférer au Territoire d'autant qu'hier le Président du Territoire a dit « : Hou là là, les Offices municipaux sont bien gérés, je ne vais surtout rien toucher à ça, je vais les laisser tels qu'ils sont, c'est très bien comme ça ! » Je trouve que c'est peut-être une meilleure solution.

Sans réponse claire de votre part, nous ne validerons pas la « filouterie » que vous nous proposez.

Mme DELPECH : Mon intervention va recouper grandement celle de Pierre Rufat mais je serai plus rapide.

Monsieur le Maire, lors du dernier conseil vous n'avez pas daigné répondre à mon intervention sous prétexte que je n'avais rien dit. Or je posais la question des vrais décisionnaires dans cette opération, la question de la représentativité des locataires, et la question de l'opacité d'attribution des logements. Aujourd'hui la question se pose en plus sur ce montage comptable abracadabrant ! Par mandat de gestion de Hauts-de-Bièvre Habitat, on l'a déjà dit, l'Office départemental garde la gestion du patrimoine de Châtenay sous forme d'un budget annexe, garde la gestion des baux, la collecte des loyers, garde ses salariés, à l'expiration du mandat, ces salariés pourront demander leur rattachement à la Coopérative, mais quelles seront les garanties de statut pour ces personnels ? Par contre Antony Habitat est repris entièrement par la Coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat qui à terme deviendra une SIC, une société certes coopérative et privée mais où ni Antony ni Châtenay d'ailleurs n'auront de voix au sein de l'assemblée générale.

Fin 2018, le Département étant présent non seulement au conseil d'administration de l'Office mais aussi à l'assemblée de la Coopérative, il s'agit là d'une véritable mainmise du Conseil départemental sur la politique de l'ensemble de la gestion du patrimoine d'Antony et de Châtenay.

D'autre part, la représentation des locataires au conseil d'administration au 1er janvier 2018 n'est déjà pas claire et à notre avis, insuffisante. 4 élus pour 10.000 logements. Fin 2018, quelle place leur sera réservée ? A l'assemblée de la nouvelle SIC, nous avons appris qu'ils ne compteront que pour 10 % des voix alors qu'ils sont les premiers impliqués.

Vous vous justifiez en rappelant que cette opération consiste à renforcer l'efficacité des actions en matière d'habitat, mais vous séparez les acteurs dans les actions tout en ne donnant la voix décisionnaire qu'à un seul : le Conseil départemental. C'est là le fond du débat, les opérations de transfert et autres remboursements de prêts étant de toute façon contrôlés par les autorités compétentes.

Je voterai contre également.

M. FEUILLADE : Je vais le dire d'une manière un peu triviale mais voilà comment je considère cette opération, au-delà de ce qu'ont dit Pierre et Isabelle sur le fond : j'ai l'impression qu'on nous propose un mariage blanc, comme ça se faisait il y a quelques années dans un certain nombre d'endroits. On connaît le marié, c'est nous, on amène le capital, on amène les logements, on sait tout ce qu'on amène, on ne connaît pas bien la mariée, d'ailleurs on ne dit surtout pas ce qu'elle amène, on connaît par contre bien l'entremetteur, celui qui nous dit : allez, mariez-vous, c'est moi qui ramasse la mise !

Et dans ce domaine, Pierre Rufat a raison, il y a la délibération qui est passée au conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat, c'est

noté noir sur blanc : la Coop, c'est une filiale ! C'est une filiale d'Hauts-de-Seine Habitat. La politique en matière de logement, c'est noté page 2, consistera à « accompagner la mise en place d'une structure dont l'objectif opérationnel vise à mettre en œuvre la politique souhaitée par le Département ». Voilà ! Le patron qu'on nous propose, c'est Patrick Devedjian, c'est tout ! L'entremetteur, je viens de vous le désigner.

M. le Maire : Ecoutez : effectivement, le Directeur général d'Antony Habitat a fait de gros efforts pour vous expliquer le projet mais il n'a pas vraiment réussi à vous le faire comprendre. Vous êtes de mauvais élèves, vous n'avez pas compris du tout ! Mais avant de vous expliquer pourquoi vous n'avez rien compris, je vais d'abord vous expliquer que la gestion du logement social doit être une gestion de proximité. Vous voulez transférer à la Métropole, vous, c'est votre choix.

Je ne savais pas, M. Feuillade, que vous étiez un partisan de la loi NOTRe. La loi NOTRe qui a, je le rappelle pour nos spectateurs, créé la Métropole contre l'avis de 95 % des maires ! Elle a voulu, la loi NOTRe, éloigner la gestion des logements sociaux du terrain comme elle a voulu aussi éloigner la gestion de beaucoup de services publics du terrain en les confiant aux Territoires, de force malgré l'avis contraire des maires. Elle a confié aux Territoires des pouvoirs qu'ils n'avaient pas jusqu'à présent, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement contre l'avis des maires. Elle l'a fait quand même ! Et donc, c'est la même chose pour le logement social, elle a voulu confier le logement social aux Territoires, le nôtre a 11 communes, il a 400.000 habitants, ce n'est plus de la gestion de proximité avec 400.000 habitants, c'est déjà dur pour les ordures comme vous avez pu le constater, pour le logement social ce sera encore pire !

Et par ailleurs, le Territoire, on ignore son avenir. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on ignore l'avenir du Territoire. Il se peut que dans trois

mois le Président de la République nous dise qu'il n'y aura plus de Territoire, et que tout remonte à la Métropole.

Mme HAGEL : Et bientôt de Département aussi !

M. le Maire : Oui, c'est possible, mais la ville d'Antony ne transfère pas de services au Département que je sache. Mais demander à la ville de transférer des services et le logement social en l'occurrence à un Territoire qui est susceptible de remonter à la Métropole dans trois mois, ça, non ! Je préfère le garder. Le Département peut disparaître aussi ! Donc nous ne voulons pas, contrairement à vous, Mme Hagel, nous ne voulons pas transférer au Territoire des logements sociaux qui pourraient ensuite aller directement à la Métropole parce que la Métropole va aspirer tous les pouvoirs, toutes les compétences du Territoire. C'est ce qui est possible. Ce n'est pas sûr que ça se fasse mais c'est ce qu'a dit quand même le Président de la République, et vous le savez. Il est difficile de lui faire changer d'avis, c'est ce qu'il a dit au Canard Enchaîné.

Donc nous allons conserver la gestion de ces logements sociaux, nous allons la conserver parce que la loi NOTRe, qui est une loi socialiste, que les socialistes ont votée, va transférer au Territoire uniquement les Offices publics municipaux, elle ne va pas transférer les coopératives ou les SA d'HLM ou les SEM. Elle ne transfère que les Offices municipaux, et donc un bon nombre de villes ont choisi de transférer leurs offices à des SEM. Elles mettent dans leurs sociétés d'économie mixte les logements sociaux pour éviter qu'ils soient transférés au territoire.

Nous, nous avons choisi une coopérative parce qu'on n'a pas de SEM. On a supprimé la SEM comme vous le savez il y a environ 15 ans, on ne va pas la recréer pour le logement social, de toute façon c'est trop tard. Donc nous avons choisi le processus de coopérative pour échapper

à la perte des logements sociaux qui guette tous ceux qui ont fait confiance au Territoire. Voilà c'est clair.

Et contrairement à ce que vous pensez, les coopératives ne sont pas des sociétés anonymes, ce n'est pas le capital qui fait la loi dans les coopératives, ça devrait vous plaire normalement M. Feuillade, mais vous n'en tirez pas les conséquences.

Effectivement, selon la loi qui gère et qui règle les coopératives, les collectivités publiques ne peuvent pas avoir la majorité du capital. Voilà pourquoi on n'aura pas la majorité du capital, on n'aura que 49,9 et par conséquent Hauts-de-Seine Habitat qui n'est pas considéré comme une collectivité publique aura 50,1 % du capital. Ce serait une SA, ce serait une SA capitaliste comme vous aimez le dire, avec 50,1% on a le pouvoir, ce n'est pas pareil dans une coopérative. Dans une coopérative, quelle sera la répartition à peu près des voix à l'assemblée générale ? Normalement le collège des collectivités, c'est à dire Antony, Châtenay-Malabry et le Département, aura 50 % des droits de vote. Un tiers pour chacun, donc ça fait 16,6 % pour Antony, vous avez dit qu'il y aurait 0 %, non il y aura 16,6 % pour la ville d'Antony ; Hauts-de-Seine Habitat aura environ 20 % même s'il a 50 % du capital, ce n'est pas une société capitaliste je le répète ; et les 30 % restants, ce seront d'abord les salariés qui auront 10 à 15 %, puis les locataires qui auront 10 à 15 % ; et ce seront des personnalités diverses et variées pour le reste.

Donc une Coopérative, ce n'est pas une SA. Et c'est cette assemblée générale qui sera très diversifiée, où personne n'aura la majorité, qui va élire les administrateurs. Alors quels seront les administrateurs ? Il y aura d'abord 4 locataires, 4 locataires sur 12, le tiers du conseil d'administration, qui sera composé de locataires. Ils auront le tiers des voix au conseil d'administration, le tiers ! Aujourd'hui ils ont 4 sièges sur 23 à Antony et là, ils seront 4 sur 12. Il y aura 2

locataires Antoniens, 2 locataires Châtenaisiens, désignés par l'élection tout simplement, ils seront élus par les locataires. Les représentants des locataires seront élus par les locataires ! Ils ne seront pas désignés par une autorité quelconque. Ce sont les locataires élus par leurs pairs qui vont être nommés pour un an à la Coopérative, sur la base des dernières élections, et puis ensuite il y aura des élections en 2018 comme partout.

Ensuite, il y aura un représentant par collectivité, un pour Antony, un pour Châtenay, un pour le Département. Il y aura un représentant de l'OPD.

Il y aura aussi 4 personnalités compétentes : 2 d'Antony, 2 de Châtenay, désignées par l'assemblée générale.

Et puis il y aura 2 membres, 2 personnalités choisies.

Cela fera donc 4 + 1 choisis par les municipalités. Cela fera 5. Pour Antony : 5 sur 12. Pour Châtenay aussi. Donc Châtenay et Antony n'auront pas la majorité, personne n'aura la majorité, mais on aura une forte présence au conseil d'administration, 5 et 5, les autres seront le représentant du Département, si tant est qu'il y aura encore un Département, et un représentant de l'OPD. Mais on verra comment les choses évolueront.

Voilà ce que je voulais vous dire et, par conséquent, je propose au conseil municipal de voter pour cette délibération.

Mme BERGEROL : Je voudrais faire un petit rectificatif peut-être pour l'assemblée, et au-delà pour les spectateurs, nombreux, pour dire que le Département et son assemblée départementale ne sont peut-être pas à l'image que M. Feuillade a bien voulu montrer, avec même des propos un petit peu discourtois que vous avez eus à l'égard du Président du Conseil départemental M. Devedjian, soyez assurés de la bienveillance de l'ensemble des élus du Département et de son Président

envers les Antoniens et les locataires des logements sociaux. Je voulais juste rectifier.

M. le Maire : Je voudrais aussi quand même préciser, parce que je n'ai pas encore répondu à toutes les questions, pourquoi la ville paie quelques centaines de milliers d'euros, c'est pour financer le logement social. L'argent qui est donné à la Coopérative financera le logement social bien évidemment. Et le mandat de gestion, je le dis pour rassurer tout le monde, parce que là vraiment vous n'avez pas très bien compris non plus la leçon du Directeur général d'Antony Habitat, c'est pour trois ans seulement. Et c'est surtout pour rassurer les locataires de Châtenay-Malabry qui ont peur de la mainmise de Antony Habitat. Ce n'est pas du tout l'impérialisme départemental, ne le croyez pas.

M. FEUILLADE : Mais M. le Maire, juste un mot parce que voyez-vous, votre dernier propos est loin de nous rassurer ! On a bien compris que tout cela est dans une mouvance particulière et vous nous dites qu'il y en a pour trois ans, c'est justement cela qui nous rend inquiets : Qu'est-ce qu'ils vont nous faire après ?

M. le Maire : Après ?

M. FEUILLADE : Oui, vous nous dites que c'est pour trois ans ...

M. le Maire : Après, c'est la coopérative qui reprend directement la gestion des logements de Châtenay-Malabry uniquement ! Ceux d'Antony, elle les gèrera dès le 1^{er} janvier 2018.

M. FEUILLADE : Oui mais nous avons quelques craintes ...

M. le Maire : Il n'y a pas de crainte à avoir pour les nôtres.

M. FEUILLADE : Ici, je parle en conseiller municipal mais vous savez bien aussi que je suis représentant de locataires au sein de l'Office, et j'en parlerai avec le président, le futur président de la Coop qui est l'actuel président d'Antony Habitat...

M. le Maire : Il est déjà président de la Coop.

M. FEUILLADE : Oui, j'ai vu qu'il avait déjà été désigné. Mais les craintes sont réelles, je vois bien que vous ne savez pas comment les gens vivent dans les HLM, quand il faut payer un loyer et qu'on nous dit que demain, ce ne sera plus la même chose...

M. SERIN : Nous n'avons pas de leçons à recevoir !

M. FEUILLADE : Ce n'est pas des leçons, je ne te donne pas des leçons, je ne dis qu'une chose : viens habiter chez nous, tu verras comment c'est !

M. le Maire : Qu'est-ce que vous craignez ? Dites-nous clairement : que craignez-vous ?

M. FEUILLADE : Nous craignons effectivement à terme de passer ailleurs... En 2008 vous vous étiez battus, à juste titre, pour ramener l'Office départemental à Antony, c'était une bonne chose, aujourd'hui nous craignons, et on vous le dit, de passer par Hauts-de-Seine Habitat. Parce que tout n'est pas réglé, demain, avec la fusion éventuelle si elle réussissait par malheur, entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines, il y avait un projet, je pense que Jacques Legrand s'en rappelle aussi, c'était le projet de l'ancien Président Jean-Paul Dova qui nous disait à l'époque, début 90 de mémoire : on va aller acheter du terrain dans les Yvelines pour construire des logements HLM ! Je crains que demain, effectivement, les gens de la Butte rouge, on les emmène là-bas à Trappes, à Mantes la Jolie, etc. Voilà, c'est une des inquiétudes que nous avons.

M. SERIN : Si ça se trouve, c'est mieux noté que nous, Mantes la Jolie !

M. le Maire : Ah oui, ils sont devant nous ! Ils sont tous devant nous, forcément ! Enfin, vous avez eu un aperçu de la manière dont M. Feuillade trompe les auditeurs et ça, il le fait à chaque conseil municipal !

Mme HAGEL : Vous, vous nous cachez une grande partie des raisons de ce montage !

M. SERIN : C'est vous-même M. Feuillade qui vouliez une Coop !

M. FEUILLADE : Mais bien sûr que j'ai parlé d'une Coop ! C'était dans notre programme municipal, mais pas comme ça !

M. le Maire : Qu'est-ce que vous reprochez à la Coop alors ?

M. FEUILLADE : Rien, c'était dans notre programme municipal ! Je répondais à M. Serin qui n'écoute plus !

M. le Maire : Donc vous êtes tous pour la Coop. Vous votez contre quand même mais ce n'est pas grave, c'est l'habitude de l'opposition de voter contre, comme pour tous les projets, vous votez contre !

(Vote à main levée sur le transfert : 42 voix Pour, 6 voix Contre, et 1 abstention.)

Vote à main levée sur la garantie du remboursement d'un emprunt structuré : 42 voix Pour et 7 abstentions.

Vote à main levée sur la demande de dissolution d'Antony Habitat et le rattachement temporaire à Vallée Sud Grand Paris : 42 voix Pour, 6 voix Contre, et 1 abstention.)

M. le Maire : Merci de votre soutien, chers collègues.

2- ADMISSION EN NON-VALEURS ET CREANCES IRRECOUVRABLES.

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Il est demandé au conseil municipal d'admettre en non-valeurs 17.638 € qui sont essentiellement des participations familiales antérieures à 2007, et également des travaux pour comptes de tiers également antérieurs à 2007.

Deuxièmement ce sont des impayés, notamment des impayés de cantines qui, eux, sont plus récents, qui datent d'avant 2016, de 2009 à 2016, pour 10.800 €.

Mme HAGEL : Je crois qu'il faudrait que la ville s'interroge sur le montant des impayés notamment récents, des impayés de cantine notamment, c'est quand même un élément à voir, il ne s'agit pas d'activité, il ne s'agit pas de ... je n'aime pas le terme, de « garderie », il s'agit de cantine. Quand on voit le nombre de familles qui ne paient pas, ou ne peuvent pas payer, parce qu'on sait bien, et vous nous mettez toujours ça en avant, qu'il y a des gens qui ne paient pas par négligence ou même par mauvaise foi, mais c'est une minorité, la majorité des gens, s'ils ne paient pas la cantine de leurs enfants, -et ils savent très bien à quel point c'est quelque chose de difficile à vivre pour les enfants s'ils ne paient pas- c'est qu'ils ne le peuvent pas. Il faudrait peut-être que la ville redéfinisse sa politique en la matière.

M. le Maire : Mais le taux d'effort, ce n'est pas suffisant ?

Mme HAGEL : C'est une constatation.

M. le Maire : Vous trouvez que 70 centimes, c'est trop cher ?

Mme HAGEL : 70 centimes c'est le tarif le plus bas. Je suis persuadée que si l'on regarde les gens qui ne paient pas, on se rendra compte que ce ne sont pas ceux qui paient 70 centimes.

M. le Maire : Eh bien justement ! Ceux qui paient plus gagnent plus, donc doivent pouvoir payer.

Mme HAGEL : Mais non, attendez ! C'est parce qu'ils ont plus de 1.000 € par mois pour vivre qu'ils sont au-dessus, alors vous pensez qu'ils peuvent payer, bon ...

M. le Maire : Mais non, ce n'est pas 1.000 €. En l'occurrence ce sont des gens qui ont 2.000 ou 3.000 € de revenus qui ne paient pas, ils

peuvent payer. S'ils ne paient pas, c'est par négligence, c'est mon sentiment, et c'est fréquent.

M. OLLIVRY : La plupart des observations que l'on fait, c'est qu'en effet ce sont des négligences, ou bien des gens qui ne font pas la demande pour le taux d'effort et qui paient le prix maximum, et ça arrive souvent, soit des gens qui oublient de payer. Quand il y a quelqu'un qui n'a pas les moyens de payer, nous l'aidons, et nous l'aidons toujours.

M. RUFAT : Il n'y a pas que de la négligence parce que comme l'article 2 le dit, ce sont des décisions prises par la Banque de France et le Tribunal de Grande Instance, je ne pense pas que ces deux institutions cautionnent des négligences. Et ils parlent de « cessation juridique ». Ce doit être un petit peu plus compliqué que ça.

M. le Maire : Oui, c'est possible effectivement, mais ce n'est pas forcément lié au niveau des revenus. L'endettement peut être lié à autre chose.

M. RUFAT : Parce qu'il y a quand même une grosse somme dans l'article 2, une grosse somme de plus de 4.000 € qui est tout à fait anormale et qui n'était même pas prévue dans les budgets.

M. le Maire : Oui, c'est vrai.

Mme HAGEL : Je pense vraiment que dans ce genre de situation, il faudrait que vos services regardent plus en détail et je suis persuadée qu'il y a des dossiers de surendettement sur Antony, nous avons énormément de personnes qui doivent se loger dans le privé parce qu'il n'y a pas assez de logements sociaux sur la ville et en Ile-de-France, donc ils doivent se loger dans le privé et parfois ils sont obligés de payer des loyers de 1.000, 1.500 ou 1.200 € alors qu'ils n'ont pas les revenus adaptés, suite à des problèmes de divorce notamment ! Et conclusion : ces personnes-là qui parfois ont eu des taux de revenus supérieurs et qui

ne peuvent pas admettre qu'ils doivent aller demander une aide, vous les retrouvez là.

M. le Maire : Cela peut arriver, effectivement, vous avez raison.

Mme HAGEL : Les logements sont très chers à Antony, vous ne pouvez pas dire le contraire.

M. le Maire : Oui mais ils peuvent aussi déménager.

Mme HAGEL : Ah déménager, déménager ! Il faut trouver !

M. le Maire : C'est ce que font la plupart s'ils ne peuvent pas payer, vu le nombre de divorces qu'il y a, ça peut arriver, je comprends bien, mais en général, dans ces cas-là on déménage. On vend son logement ou on le quitte et on déménage. Mais ça peut arriver aussi que certains se fassent piéger par le surendettement.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

3- DÉCLARATION DE PARCELLE EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE ET AUTORISATION DE POURSUITE DE L'EXPROPRIATION – STATION-SERVICE SISE 210 RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY.

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : Il s'agit de la poursuite de la procédure que nous avons lancée l'an dernier qui consistait à classer la parcelle de la station-service Oil France en état d'abandon manifeste, classement que nous avons établi au mois d'octobre de l'année dernière à la suite d'un délai que nous avons laissé au propriétaire de la station-service pour mettre en conformité la station et lui permettre de réaliser les travaux que nous lui enjoignons de réaliser et qui, sans surprise, n'ont pas été réalisés. Aujourd'hui la délibération établit la proposition d'autoriser M. le Maire à

poursuivre l'expropriation du propriétaire de la station-service qui donc, suite à cette procédure d'abandon manifeste, n'a mené aucune action depuis le mois d'octobre de l'année dernière.

Pourquoi est-ce que la délibération d'autorisation de M. le Maire de poursuivre la procédure d'expropriation a mis un an ? Parce qu'en fait nous avons mis à profit l'année qui vient de s'écouler pour consolider le projet de la municipalité sur globalement le centre commercial Pajeaud. Nous avons mené de front une étude commerciale sur le secteur Pajeaud d'une part, d'autre part une étude d'aménagement urbain menée par les services de l'aménagement urbain afin d'envisager l'avenir de ce centre qui, et c'est assez notoire, ne répond plus aux besoins des habitants du quartier notamment du fait de sa conception et de sa structure.

Et donc ce qui est envisagé par la municipalité pour ce centre, c'est une refonte complète avec intégration notamment de la parcelle Oil France au projet pour reconstruire complètement le centre, ramener les commerces en linéaire de façade sur l'avenue Pajeaud, avec aussi un projet qui intégrerait du logement. L'année qui s'est écoulée a été mise à profit pour développer ce projet et, parce qu'on est quand même dans un état de droit, pour pouvoir autoriser l'expropriation, il faut avoir un projet sérieux que nous nous sommes attelés à faire sur l'année qui vient de s'écouler. C'est donc ce que nous proposons au conseil municipal de sorte que M. le Maire puisse proposer cette démarche au préfet.

Ensuite, le calendrier, je vais vous l'établir rapidement : On aura à peu près un mois de mise à disposition du dossier simplifié au public pour avis, et ensuite le dossier sera transmis au préfet avec attente d'un arrêté de déclaration d'utilité publique du projet par le préfet de sorte à céder la parcelle à la commune.

Auparavant et pour vous donner l'intégralité des détails de la procédure que nous menons, nous avons déjà établi en bordure de la

parcelle un certain nombre de caractérisations et de forages qui ont établi une contamination aux alentours de la parcelle par des hydrocarbures ou en tout cas des polluants organiques sans pouvoir établir de lien définitif avec la présence de la station, mais néanmoins une forte, très forte probabilité. Il nous reste à aller sur la parcelle en elle-même. C'est ce que nous attendons. Nous attendons l'autorisation de l'administrateur judiciaire de la société Oil France pour aller faire des forages, établir que la parcelle est polluée, chiffrer le coût de la dépollution, ce qui devrait nous prendre à peu près un mois et demie, pour ensuite dévaluer l'indemnité d'expropriation du propriétaire de la station Oil France puisqu'il a quand même abandonné cette station depuis maintenant cinq ans sans action aucune.

L'objectif de la commune d'Antony est de pratiquer cette expropriation avec une indemnisation qu'on espère la plus faible possible face à ce patron voyou qui a abandonné près d'une centaine de stations-service en France.

Pour vous donner et dresser un portrait complet de la situation, outre cette procédure d'expropriation, la commune d'Antony a initié auprès de toutes les communes françaises possédant une station Oil France sur leur territoire une démarche plus globale, puisque le problème nous a semblé être d'envergure nationale, et nous avons donc réuni il y a une semaine et demie une dizaine de communes. Et là, pour le coup le Parisien Ex-libéré ne dit pas que des bêtises parce que vous avez pu voir un article qui a été publié il y a une semaine et demie sur le sujet, la commune d'Antony a rassemblé une dizaine de communes concernées par le sujet. Il y a toute une diversité de situations, nous sommes dans la situation où Oil France est à la fois propriétaire et exploitant de la parcelle, il y a différentes situations mais en tout cas pour vous donner les synthèses de cette réunion à laquelle ont participé une dizaine de

communes concernées, il a été décidé de mener une action collective au niveau national, d'écrire au ministre de l'Environnement Nicolas Hulot pour lui demander d'agir ou en tout cas d'intercéder auprès des services préfectoraux pour que les situations soient gérées avec plus de diligence d'une part, d'autre part que les organismes publics et l'ADEME en particulier puissent disposer de budgets propres pour traiter cette problématique qui est une problématique encore une fois d'envergure nationale. Une dizaine de communes ont participé mais il y a un peu moins d'une centaine de communes concernées, y compris des grandes communes, et nous nous associerons bien évidemment à cette démarche plus nationale d'alerte du ministre et des services de l'Etat.

Mme HAGEL : Moi, je ne suis pas coutumière du fait mais je voudrais dire que depuis un an et contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, à savoir qu'il ne fallait pas demander aux habitants, que c'était trop dangereux, je pense que depuis un an sur ce dossier, la mairie a joué la transparence et c'est tout à fait remarquable parce que ce n'est pas souvent que sur un dossier les principaux intéressés, les habitants du quartier, les élus du conseil municipal, sont associés, sont réunis, qu'on leur explique la procédure, qu'on leur explique la situation et tout le monde avance de concert. Je trouve que c'est un exemple et je trouve dommage que malheureusement ce type de procédure, ce type de mécanisme, M. le Maire n'arrive pas à l'imaginer pour des dossiers je dirais plus importants. Or il se trouve quand même que ce qui est prévu sur ce quartier, c'est quelque chose d'une certaine envergure, ce n'est pas un petit projet, c'est un projet à long terme, qui va reconfigurer complètement le quartier, et à l'étape actuelle, depuis un an il faut le constater, les associations, les syndicats de copropriété du quartier, tous les acteurs du quartier sont associés. Et moi je dois dire que c'est une bonne chose. Peut-être qu'on a perdu un peu de temps, parce que je

pense que ça fait maintenant six ou sept ans, six ans ...on a perdu un peu de temps, cinq ans ? On a perdu un peu de temps, mais maintenant, on avance. A chaque conseil municipal on en reparle, tant mieux. C'est ce que je voulais dire. Merci.

Mme CHARRIER : Comme vient de le dire Mme Hagel, il est vrai que les habitants du quartier Pajeaud se félicitent d'une part de la concertation qui est faite et du contact qu'ils ont avec la mairie, Mme Hagel vient de le détailler, et d'autre part du fait que M. le Maire ait pris en main ce problème de la station-service qui était un vrai problème d'insalubrité. Donc j'allais dire que tout va dans le bon sens, et nous souhaitons que ça continue.

Nous notons aussi que la question est quand même complexe et que pour une fois, M. Hubert nous l'a expliquée extrêmement clairement et donc nous avons compris. Il n'y a pas de coup fourré... du moins pour l'instant.

Je voudrais poser une question sur les projets de construction parce qu'il y a un projet qui est en cours, nous aimerions savoir si vous avez un projet de construire des immeubles sur la parcelle elle-même ? Parce qu'il y a beaucoup de constructions dans le projet, il y a beaucoup marqué « construction d'immeuble, construction d'immeuble », et puis nous avons noté aussi dans les objectifs, c'est le troisième objectif, que vous voudriez construire pour les jeunes actifs, alors nous trouvons cela intéressant. Pourquoi ne pas y construire un foyer de jeunes travailleurs comme nous l'avons proposé un certain nombre de fois ?

M. CHARRIEAU : Mme Charrier, ça fait je ne sais plus combien de mois ou peut-être un an que nous travaillons sur un projet urbain pour sortir un projet qui intègre un peu mieux les deux parvis dans le tissu urbain puisqu'aujourd'hui on a d'un côté de la rue des pavillons et de l'autre côté des tours, avec des dalles qui sont dégradées, des étages de

parking qui sont au-dessus du sol, et donc on travaille avec des cabinets d'urbanisme, d'espaces verts, bref une équipe assez pluridisciplinaire pour essayer de réintégrer dans la ville et de rendre plus visibles des commerces.

On travaille avec Fabien Hubert sur le côté commercial, on va essayer de ramener des commerces sur le front de rue, d'ouvrir aussi ces dalles, ça passera par des frais considérables et importants, et certainement aussi par de la construction d'immeubles. On travaille avec toutes les associations de quartier, je pense que vous êtes bien au courant, pour pouvoir apporter une espèce d'épannelage déjà et puis une intégration de ces tours qui sortent derrière, certes qui pourraient être camouflées, les dalles en tout cas camouflées, les tours ne seront pas camouflées mais les dalles seraient camouflées. On essaye d'appliquer les idées des urbanistes et de ramener une espèce de colline au-dessus de ces dalles, une impression de colline de verdure, et puis d'ouvrir vers le parc qui est derrière puisqu'il y a quand même un parc que personne ne connaît parce qu'on n'y va pas à pied. Donc le rendre un peu plus visible et attirer un peu plus les gens à traverser ce quartier et faire que ce quartier soit un peu moins « béton ». Avec beaucoup de contraintes puisque ce sont des dalles des années 70 qui n'ont pas été construites avec des normes qui sont celles d'aujourd'hui et qui sont importantes.

On a aussi l'Office, demain la Coop, qui travaille pour essayer d'améliorer ce quartier puisque les tours vont être réhabilitées, c'est lancé, et puis les copropriétés, puisqu'il y a deux tours en copropriété, qui cherchent à donner une autre image à leurs tours.

Donc on travaille de concert, c'est un projet qui sera long et on essaie de le faire avec des étapes les moins coûteuses et les moins engageantes possibles sur l'avenir, on travaille sur une recomposition de

l'avenir, avec des étapes qui permettront d'apporter rapidement des petites améliorations physiques sur le site.

M. HUBERT : Je vous remercie de vos commentaires positifs et en tout cas constructifs par rapport aux démarches qui sont initiées par la commune, et notamment d'avoir souligné un point important que j'avais omis de dire et qui est un point très important, donc merci à vous de l'avoir rétabli : c'est qu'on n'a pas manqué dans toutes ces démarches, et en particulier pour le projet qu'on va mener à l'appui de notre projet d'expropriation, d'associer les associations de quartier et les habitants du quartier, que ce soit à la fois dans l'étude d'aménagement urbain et dans l'étude d'aménagement commercial, et de noter leurs propositions.

A ce stade on est encore évidemment dans l'épure et dans l'esquisse du projet. On vous a donné les grandes lignes, évidemment ce projet est amené à évoluer et comme l'a dit Etienne, c'est un projet pluriannuel.

Et bien sûr, c'est notre ambition de continuer à travailler main dans la main avec les habitants du quartier et les associations de quartier.

Mme HAGEL : Il est dommage que vous n'ayez pas la même transparence sur tous les projets !

M. le Maire : Cela n'a rien à voir. Ici il s'agit d'un projet d'aménagement d'un quartier existant, pas du choix du promoteur. Il y a dans certains projets des enjeux financiers énormes qu'on ne peut pas livrer au grand public. C'est tout.

Alors juste pour donner un dernier aperçu : pour exproprier un propriétaire d'un terrain, il faut un intérêt public. L'intérêt public, c'est la rénovation du quartier et la participation de ce terrain à la rénovation du quartier qui comprend, comme l'a dit Fabien Hubert et comme l'a dit Etienne Charrieau, la rénovation totale du centre commercial, c'est-à-dire qu'on va tout démolir et tout reconstruire, c'est cher, il faut acheter les

fonds de commerce, il faut acheter les locaux commerciaux et ensuite il faut reconstruire. Alors la construction sera faite certainement bien sûr par un investisseur privé, mais l'achat par contre des fonds de commerce et l'achat des parcelles, ça va coûter cher à la ville. Et donc pour financer cette reconstruction du centre commercial, cette démolition d'abord et cette reconstruction du centre commercial, il faut construire des logements, en particulier au-dessus du centre commercial. Les commerces seront au rez-de-chaussée, il y aura de la place pour des logements, et des logements de qualité. Ces logements permettront de financer au moins une partie des investissements de la ville dans la rénovation du quartier.

On va acheter parcelle par parcelle, local par local, on va remettre tout à plat, et reconstruire. Selon des critères qui restent à déterminer mais enfin on a déjà une étude qui montre quels types de commerces il nous faut, et desquels on n'a pas besoin. On a déjà étudié assez bien le projet. Maintenant, c'est une question de temps, il va falloir acheter et ça c'est long. Et ensuite, une fois qu'on aura tout racheté, et tout mis à plat, nous pourrons reconstruire mais pour le moment il faut d'abord acheter. Et on va aussi construire sur des terrains proches, qui sont déjà en possession de la ville et qui permettront donc de donner une nouvelle image plus moderne, plus neuve à ce quartier qui a bien besoin d'être rajeuni.

M. CHARRIEAU : Je voulais juste rajouter que sur le centre commercial, le fait qu'il y ait des parcelles libres permettra aussi de faire des opérations à tiroirs et de surtout pas supprimer tous les commerces du quartier, que les habitants du quartier ne s'inquiètent pas !

Mme HAGEL : Surtout qu'on a des commerçants qui ont investi pour leur boutique. Le boulanger, notamment.

M. le Maire : On reconstruira tout, mais ce sera progressif effectivement. On ne va pas tout mettre par terre en même temps. On vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 41 M² SITUÉE AU 95 RUE DU COLONEL FABIEN CADASTRÉE AQ 234 APPARTENANT À MONSIEUR ET MADAME FRIZON.

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MARTIN : C'est une régularisation.

Mme DELPECH : Dans le document des Domaines, le propriétaire n'a pas le même nom qu'ici.

M. MARTIN : On ne va pas faire grief à l'administration, n'est-ce pas ? Vous savez qu'il y a toujours un délai de mise à jour dans l'administration et entre autre au niveau des données cadastrales, et donc le nom qui est dans l'estimation est le nom de l'ancien propriétaire. Le propriétaire qui est cité dans la délibération a bien acheté cette parcelle.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN LOCAL EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT À USAGE DE CRÛCHE DANS LA RESIDENCE HARMONY À ANTONY : MODIFICATION DU PRIX.

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : C'est un petit détail que je vais vous demander

puisque nous n'avons pas eu de commission

Mme SCHLIENGER : Il n'y avait pas grand-monde la dernière fois !
Il y avait juste Mme Charrier.

Mme CHARRIER : Justement, je voulais intervenir en me plaignant qu'il n'y avait pas eu de commission.

Mme HAGEL : Sur le système de climatisation, est-ce que vous pourriez nous donner un petit peu plus d'explications ? Je voudrais juste savoir si c'est une climatisation sur l'ensemble de la structure ? Ou bien c'est juste à certains endroits ?

Mme SCHLIENGER : Ce n'est pas au-dessus des berceaux en tout cas. Mais je ne sais pas vraiment.

Mme HAGEL : En général dans les collectivités, elle est sur une ou deux salles, elle n'est pas sur toute la crèche ?

M. le Maire : Oui, mais qu'est-ce qui vous arrive ? Vous pensez que ça ne sert à rien ? Franchement cet été j'ai fait un tour dans les crèches, et je vous assure, c'était mortel ! La crèche a besoin d'être climatisée maintenant, avec le réchauffement climatique c'est clair, il y a besoin.

Mme HAGEL : Vous y croyez, vous, au réchauffement climatique ?

M. le Maire : Oui.

Mme HAGEL : Oui mais c'est un phénomène naturel, n'est-ce-pas Mme Cottenceau ? Les hommes n'y sont pour rien.

M. le Maire : Quelles qu'en soient les raisons, j'y crois.

Mme COTTENCEAU : Tout le monde sait que la terre se réchauffe, oui.

Mme HAGEL : Voilà. C'est la terre. La terre se réchauffe. C'est la terre.

M. FEUILLADE : Juste une remarque globale, je vais me faire engueuler mais tant pis : Moi, je trouve quand même que ces gens qui

nous demandent 130.000 € sont des pingres ! On leur a donné 2 M€ ! Vous, M. le Maire, vous leur avez donné 2 M€ de cadeau pour Pitch, c'est bien ça, et là on va encore leur redonner !

Mme SCHLIENGER : Quand vous faites des travaux chez vous pour une salle de bains, vous payez, là c'est pareil !

M. FEUILLADE : Attendez, on leur a donné 2 M€ et ils nous demandent 130.000 € ! Franchement ce sont des pingres ! Des usuriers !

Mme SCHLIENGER : C'est comme quand vous traitez M. le Maire de menteur, vous, ce n'est pas mieux je pense !

M. FEUILLADE : Mais il avait menti !

M. le Maire : Non, pas du tout ! M. Martin a bien prouvé le contraire.

Mme CHARRIER : Je vais poser une question, non pas sur ces crèches qui sont tout à fait les bienvenues dans le cadre du quartier Pajeaud, et je pense que c'est bien d'avoir utilisé la construction de Pitch et d'en avoir profité pour faire des crèches, simplement je voudrais poser une question sur la crèche La Comptine : Lors du conseil de rentrée en 2016, lorsqu'on vous interrogeait, M. le Maire, sur la date de réouverture de cette crèche qui se situe au 15 de la rue Fontaine Mouton, vous nous affirmiez que les travaux de réaménagement de cette crèche seraient terminés en décembre 2017. Vous avez d'ailleurs affirmé plusieurs fois cette date. Or depuis le transfert de cette crèche qui date du 19 septembre 2016, rien n'a été fait. Les travaux n'ont même pas commencé ! Comment expliquez-vous la fermeture de cette crèche depuis un an ? S'il y avait urgence, les travaux devraient avoir commencé. Ils devraient même être bientôt finis. S'il n'y avait pas urgence, pourquoi avoir décidé d'en faire cesser les activités si longtemps à l'avance ? Les parents doivent faire plus de distance pour

mettre leurs enfants au Parc Heller même si c'est très bien, même s'ils en sont contents, il y a quand même le problème de la distance ; et Mme Schlienger reconnaissait l'an dernier que pour les bébés ce n'était pas simple, d'ailleurs elle félicitait l'équipe de s'être livrée à ce transfert et on continue à les féliciter d'ailleurs pour leur bonne action. Le problème n'est pas là. Le problème est que cette crèche est fermée et que les travaux ne sont toujours pas commencés.

Et il y a une autre conséquence qui mérite aussi d'être considérée : c'est que ce lieu livré à l'abandon sert de poubelle à des personnes peu précautionneuses du quartier. L'endroit risque fort de devenir insalubre. Comment justifier cela auprès des habitants du quartier ? Nous en avons parlé avec M. le Maire l'autre samedi, quand nous avons fait la visite du quartier.

M. le Maire : Une réponse sur les travaux ?

Mme SCHLIENGER : Les travaux, ils sont plus longs que prévus, oui, mais il ne se passe pas rien, sinon, on n'aurait pas fait ce déménagement. Après, on nous reprocherait d'avoir des crèches qui ne sont pas aux normes, pas à jour ! Oui, ça prend du temps de faire des travaux, on peut se féliciter d'avoir déjà rénové deux autres crèches avec le Blé en herbe, et Farandole l'année d'avant, là c'est le cas encore.

Alors effectivement, c'est vrai que c'est compliqué pour les bébés parce qu'on ne peut pas les prendre cette année, pendant ces deux années. On a trouvé une solution avec le Parc Heller. Quand on refait complètement une structure, il faut trouver une solution. On aurait pu être amenés aussi à fermer complètement la structure. Là, on trouve une solution pour maintenir le service. Donc je ne vois pas où est le souci. Effectivement il y a des gens qui vont faire un peu plus de minutes à pied et puis il y en a d'autres a contrario que ça va arranger, ils seront plus près du Parc. Donc on s'y retrouve malgré tout.

M. le Maire : Les services techniques ont pris du retard sur ce projet, et ce retard a été accentué cet été parce que j'ai décidé d'y installer aussi la climatisation qui n'avait pas été prévue. Suite aux grandes chaleurs du mois de juin et du début du mois de juillet, nous allons mettre la climatisation dans toutes les crèches au fur et à mesure des travaux. Parce que c'est vraiment indispensable désormais d'avoir de la climatisation dans les crèches. Donc on perd trois mois de plus à cause de ça, mais les travaux vont commencer incessamment et ils seront terminés pour l'année prochaine.

Mme HAGEL : Mais ils n'ont pas commencé ! C'est long pour démarrer les travaux !

M. le Maire : Oui, c'est long. Cela dit, comme l'a dit Mme Schlienger, la plupart des enfants sont accueillis au Parc Heller et ce n'est pas plus mal. Ne créez pas des problèmes qui n'en sont pas !

Mme HAGEL : Moi je suis ravie, le quartier Pajeaud/Paul Bert a vraiment beaucoup de chance ! Et il a un nombre de berceaux absolument phénoménal !

M. le Maire : Oui, il a beaucoup de chance.

Mme HAGEL : Mais on est obligé aussi de penser aux gens qui habitent dans d'autres quartiers.

M. le Maire : Oui, mais on y pense.

Mme SCHLIENGER : Effectivement, dans un an, ils auront une crèche flambant neuve et il pourra faire chaud, ils seront protégés l'été.

M. le Maire : Voilà. Avec la climatisation. L'été ils auront la climatisation.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III - TRAVAUX - CONTRATS

6- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX DE RÉNOVATION ET RECONSTRUCTION DE L'AVENUE D'ESTIENNES D'ORVES À CONCLURE AVEC LA COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY.

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Une simple petite remarque : vous avez affaire là à une rue qui sera une rue frontalière entre deux communes, j'attire votre attention sur le fait qu'avec Châtenay-Malabry ce sera peut-être plus simple, mais moi, j'habite une rue frontalière entre Massy et Antony, la rue André Chénier, elle est absolument très très mal entretenue ! Mais c'est même pire que ça, il n'y a pas de trottoirs, il y a des trous partout !

Pour les rues frontalières, il y a des accords avec les communes qui ne sont pas faciles à faire, il faut penser que tout n'est pas simple, enfin c'est un problème supplémentaire.

M. le Maire : La ville est tout à fait d'accord pour refaire la rue Chénier, c'est Massy qui pour le moment n'est pas encore prête.

Mme CHARRIER : Oui mais le problème, c'est que ça ne se fait pas ! Il faut la refaire !

M. le Maire : Quand c'est possible, on le fait.

Mme PRECETTI : Là, avec Châtenay ce n'est vraiment pas un souci, le projet est monté en commun et il sera fait en concertation avec eux.

M. le Maire : Et il y a un an, on a reconstruit la rue des Cottages avec Bourg-la-Reine, ça s'est bien passé aussi.

M. RUFAT : Oui, avec Fresnes aussi, on a refait des rues sans problème. Là c'est une rue qui avait été cédée par le Département, on va faire une demande de subvention au Département, le montant devrait

être assez élevé parce que c'était quand même avant une voirie départementale, vous savez sur les 450.000 € quel sera le montant de la subvention départementale ?

Mme PRECETTI : Sauf à me tromper, le Département nous la livre refaite. C'est-à-dire que les travaux qui vont être faits sont pris en totalité par le Département.

M. le Maire : Oui.

Mme PRECETTI : C'est l'obligation de rétrocession.

M. le Maire : Oui, nous, nous faisons les travaux mais le Département paie.

Mme PRECETTI : Le Département paiera mais nous faisons les travaux.

M. le Maire : Conformément à l'engagement qu'il avait pris au départ de nous donner une rue déjà faite.

M. RUFAT : Il faut se précipiter avant qu'il ne disparaisse !

Mme PRECETTI : Le Département a les moyens, les travaux vont bientôt commencer.

M. le Maire : Ils seront finis avant la crèche.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - VALLEE SUD GRAND PARIS

7- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD GRAND PARIS.

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Pourquoi désigner un représentant ? Parce que Mme Hagel qui représentait l'opposition a démissionné le 1er septembre du conseil du Territoire.

S'agissant du remplacement d'un élu de l'opposition, la majorité ne prendra pas part au vote.

Y a-t-il un candidat de l'opposition ?

M. RUFAT : Vu de la « minorité », comme vous l'avez dit tout à l'heure, le candidat qu'on propose est Jean-Marc Feuillade.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres candidats ? Nous allons vous remettre les bulletins de vote.

(Mme Lemmet fait l'appel des élus de l'opposition pour le vote à bulletin secret. M. Jean-Marc Feuillade obtient 6 voix - 2 membres de l'opposition n'ont pas pris part au vote.)

M. le Maire : M. Feuillade veut faire une déclaration de victoire. Monsieur Feuillade, nous vous écoutons.

M. FEUILLADE : Ce n'est pas une déclaration de victoire.

Je crois que légitimement, notre conseil municipal devrait rendre hommage à Annie-Laure Hagel. Annie-Laure a été une représentante au sein du Territoire efficace, qui n'a pas manqué de prendre la parole, c'est une des rares de l'opposition qui prenait la parole et qui disait ce qu'elle avait à dire. On peut dire tout ce qu'on veut mais moi, je veux lui rendre hommage. C'est quelqu'un qui représente nos idées, les siennes aussi surtout, mais c'est quelqu'un d'opiniâtre, c'est quelqu'un qui a toujours défendu notre commune, donc je veux lui rendre hommage et j'espère être aussi efficace qu'elle l'a été au sein de ce territoire.

Mme HAGEL : Je n'ai aucun doute sur les orientations et l'efficacité de Jean-Marc Feuillade et je suis ravie de lui passer le relais.

M. le Maire : Merci Mme Hagel.

V - PERSONNEL

8- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. SERIN : C'est un marronnier, vous avez le rapport pour voter.

M. RUFAT : Il y a de nouvelles feuilles dans ce marronnier.

M. SERIN : Oui il y a la PPCR.

M. RUFAT : Il y a les brigadiers chefs, brigadiers, gardiens brigadiers qui apparaissent. Et puis il y a aussi la réintégration des personnels des HLM. Alors je ne sais pas si notre question vous avait été rapportée, je la pose à nouveau : Ici il y a 9 postes (7 + 2) qui apparaissent alors qu'on a compris qu'il y avait une vingtaine de personnes qui allaient être intégrées dans la ville, on se demandait où étaient les autres ?

M. SERIN : Cela se fera au fur et à mesure, pour l'instant je n'en ai que 9.

M. RUFAT : Au fur et à mesure, c'est d'ici le 31 décembre !

M. SERIN : D'ici là il y aura d'autres conseils

M. le Maire : Oui mais des postes étaient déjà ouverts et non pourvus, donc on les a repris.

Mme HAGEL : M. Serin, Mme Sansy, où sont les recrutements de personnel pour la police municipale ?

M. SERIN : Cela avance. C'est très compliqué parce qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui répondent aux critères, mais nous avons déjà sélectionné un certain nombre de personnes. C'est très compliqué mais ça avance.

Mme HAGEL : Vous savez pourquoi il y a peu d'agents qui, comme vous dites, « répondent aux critères » ?

M. SERIN : C'est un problème qui concerne la région parisienne.

Mme HAGEL : Alors écoutez, je me suis entretenue récemment avec des agents de la police municipale, pas d'Antony mais des villes proches, très proches géographiquement, et ce que j'ai appris, parce que

tout se sait dans ce petit monde, c'est que vous aurez sans doute beaucoup de mal à trouver du personnel, et cela notamment parce que les primes proposées par la ville d'Antony sont inexistantes alors que les autres villes en proposent.

Sur d'autres points, je ne reprendrai pas le discours des agents que j'ai rencontrés parce que je ne suis pas tout à fait d'accord avec eux, mais quand on voit la police municipale d'une ville de 45.000 habitants comme Massy, qui n'est pas une ville de gauche, c'est vrai que ce sont des orientations très, très différentes. Il y a 22 agents...

M. SERIN : Donc vous me parlez de la police municipale de Massy.

Mme HAGEL : Oui.

M. SERIN : Moi, je veux bien regarder un peu le travail de cette police.

Mme HAGEL : Avec des agents à vélo.

M. SERIN : Nous en avons nous aussi

Mme HAGEL : Ils sont très bien impliqués dans le monde associatif...

M. SERIN : Madame, si vous voulez aller vivre à Massy, moi je vous y encourage !

Mme SANSY : Je suis scandalisée d'entendre des propos de cette nature-là ! Jusqu'à nouvel ordre, un certain nombre de missions, notamment des missions de service public ne s'exercent pas uniquement au regard de critères financiers. Il y a un grand nombre de professions vers lesquelles les gens se dirigent pour toute une série de critères qui ne sont pas exclusivement des critères financiers. C'est aussi peut-être pour cela que nous avons du mal à recruter des personnes, parce qu'effectivement, dans les critères que nous avons posés, existent un certain nombre d'éléments tels que la motivation, l'intérêt pour la fonction,

les affinités que l'on peut avoir avec le service public justement dans sa définition la plus primaire, et l'envie aussi d'exercer cette fonction-là.

Je ne pense pas me tromper quand je vous dis cela parce que pour avoir moi aussi un contact avec un certain nombre de polices municipales, je puis vous assurer que lorsqu'on s'intéresse aux motivations des agents, ce ne sont pas les primes qui arrivent au premier rang de leurs préoccupations.

Sur la commune nous avons mis en place depuis plusieurs mois maintenant une politique de restructuration de nos services de sécurité qui nous occupe beaucoup, dans laquelle figure notamment la reconfiguration d'un bâtiment qui permettra d'accueillir dignement les agents qui vont être amenés à y exercer. Donc je pense qu'on a mis en place un certain nombre de critères qui peuvent exercer une attractivité sur les personnes.

Après, pour m'intéresser à ce sujet et à d'autres aussi, je vous assure qu'aujourd'hui il est compliqué de recruter, pas uniquement dans ce secteur-là mais beaucoup plus largement quand vous cherchez des gens avec un profil de poste assez précis, ce n'est pas facile effectivement de trouver les personnes qui correspondent. Et pas uniquement sur la police municipale, et pas uniquement à Antony.

M. FEUILLADE : Une question plus générale sur les missions de personnel car je ne me souviens pas : est-ce que dans la ville directement on a des emplois aidés ? Ou dans les secteurs associatifs proches de la ville, est-ce qu'on a des emplois aidés ? Et quelles sont les évaluations que l'on peut faire sur les mesures gouvernementales qui pourraient conduire d'une part à mettre en cause des activités associatives, etc., et d'autre part à mettre en cause le nombre de ces personnes ? On me disait par exemple, je n'ai pas vérifié, qu'au PIMMS il y aurait 11 emplois aidés. Comment ça va fonctionner ? Je propose que

nous ayons en commun une action, comme le font les maires, j'ai entendu plein de maires aujourd'hui qui sont quasiment en grève, des présidents de Régions aussi, il nous faut très rapidement et unanimement le dire, il faut aller dans la rue pour dire : Ça ne va pas ! C'est insupportable ! Comme le disait quelqu'un que j'ai rencontré dans la rue il n'y a pas longtemps « c'est le plus grand plan social qui existe en France aujourd'hui ! »

M. SERIN : C'est un vrai sujet, une vraie préoccupation, mais déjà il faudrait connaître exactement le montant, pour l'instant on n'a pas beaucoup d'informations, mais ne vous inquiétez pas, on est très inquiets sur le sujet, comme tous les maires de toute la France. On ne va pas manifester quand on ne connaît pas encore le périmètre, on verra après.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9 - MODIFICATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE ET DE CLASSE DU PERSONNEL.

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. SERIN : Nous avons avec le CT engagé une réflexion qui a amené à maintenir le taux d'avancement comme l'année précédente. Une organisation syndicale a voté pour, deux se sont abstenues.

Mme HAGEL : Ce ne sont pas les informations que j'ai sur les votes des organisations syndicales ...

M. SERIN : Mais c'est pourtant ça. Moi je vous donne les vraies informations, vous n'étiez pas au CT.

Mme HAGEL : Non, mais bon...il y a beaucoup de gens qui mentent sur Antony.

M. SERIN : Je vous encourage à lire le compte rendu du CT, comme ça vous pourrez vérifier vos informations ! Je crois que ce qu'on vous a dit est erroné.

Mme HAGEL : Alors en dehors des votes des organisations syndicales du CT...

M. SERIN : C'est important, ce sont les représentants du personnel.

Mme HAGEL : Moi, j'ai regardé votre liste et qu'est-ce que j'ai constaté ? Ce qui est important, c'est de voir comment les choses sont organisées : eh bien d'abord, il s'agit de mesures qui favorisent la carrière et donc l'évolution de carrière des agents, c'est très, très important. Alors, pour les catégories B et la plupart des catégories A, on va dire que les pourcentages sont intéressants, par contre, on se rend compte que pour un grand nombre de personnes de la catégorie C, les pourcentages qui pouvaient être dans certains cas de 100 % tombent à 10 ou à 20 % ! Alors moi, personnellement, en dehors de ce qu'ont fait les organisations syndicales, je ne voterai pas cette délibération parce que je considère que dans une commune, quand on sait comme vous quel est le salaire, la rémunération des agents de catégorie C, ce sont des rémunérations extrêmement basses, ce sont les plus basses, bien plus basses même que dans le privé...

M. SERIN : Non mais Madame, on ne va pas faire l'opposition public/privé, ce n'est pas le lieu ! Vous me parlez des catégories C, je vous dis alors que le nombre d'augmentations possibles est plus important proportionnellement.

Mme HAGEL : Non, les catégories C sont très mal traitées...

M. SERIN : Madame, si c'est comme tout à l'heure où vous m'avez dit que les organisations n'ont pas voté... je peux vous dire qu'il y a 51 personnes dans ce cas, je vous donnerai la liste.

Mme HAGEL : Agents administratifs 10%, tous les autres c'est 100 ou 50 %.

M. SERIN : Madame, vous comparez des choux et des carottes ! Ce n'est même pas la peine qu'on continue le débat avec vous !

Mme HAGEL : Agents techniques 10%. Toutes les catégories C c'est 10 ou 20 %.

M. SERIN : Ce n'est pas la peine de continuer le débat !

M. le Maire : J'ai bien compris que vous allez voter contre. Qui d'autre veut s'exprimer sur le sujet ? Personne, donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.)

10- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT PROROGATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'ACCÈS A L'EMPLOI TITULAIRE DE LA VILLE D'ANTONY.

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : En décembre 2007 on avait voté mais on n'avait voté que pour une année et là on proroge pour deux années, 2017 et 2018.

M. le Maire : C'est une très bonne chose.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI – ÉDUCATION

11- PARTICIPATION COMMUNALE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGÉES PAR L'ÉDUCATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'INITIATION AUX LANGUES ÉTRANGÈRES DANS LES

CLASSES DE COURS ÉLÉMENTAIRES DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2017 / 2018.

(Rapporteur : Mme Françoise QUINZIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Nous avons toujours dit que nous étions opposés à ce que l'Etat se défausse de ses obligations sur les collectivités territoriales et nous le maintenons. Cependant, nous avons toujours apporté notre soutien à cette prise en charge par la commune des enseignants pour l'initiation à la langue allemande. Actuellement, avec la création l'an dernier par l'Etat du dispositif Bilangue, nous nous trouvons confrontés à des risques de confusion qui ne sont pas simples.

Mme Quinzin vient de présenter les différents dispositifs en cours, on voit que c'est très compliqué. Et je voudrais revenir sur une distinction utile pour clarifier les fondements et les objectifs de cette aide :

Que la municipalité prenne en charge l'initiation à la langue allemande qui ne pouvait pas être assurée par les enseignants de l'Education nationale, c'était un complément, un encouragement à l'apprentissage d'une langue dans le cadre de notre jumelage, de l'amitié franco-allemande, cela peut se comprendre. Les effectifs de ces élèves s'initiant à la langue allemande depuis le CP baissaient quand même considérablement puisqu'ils étaient passés de 51 en 2014 à 32 cette année. Or, cette même année, avec la mise en place du dispositif de l'Education nationale projet Bilangue, qui concerne cette fois les CM2, puis ensuite les CM1, les effectifs de volontaires germanistes ont augmenté d'une manière surprenante : si j'ai bien retenu le chiffre dit en commission, M. Le Bourhis me dira si je me trompe, ce sont quelque 383 élèves de CM1/CM2. Et l'Education nationale, toujours confrontée à la même difficulté de ne pouvoir assurer ces enseignements par des

enseignants compétents, demande à la ville d'étendre son aide à ce dispositif.

Permettre à nos enfants d'accéder à l'allemand pour mieux posséder cette langue très parlée en Europe, comment serions-nous contre ? Mais ce subit engouement pour la langue de Goethe nous interroge. Ne s'agit-il pas plutôt pour les familles d'assurer à leurs enfants l'entrée au collège dans ce qu'on appelle « des bonnes classes » ? Dans ce cas, ne contribuons-nous pas par ces mesures, donc l'impôt de tous, à renforcer l'aspect élitiste et inégalitaire de notre système scolaire ? Cela mérite réflexion.

Nous voterons néanmoins encore cette année pour cette aide, mais il nous faut être lucides et interroger les causes et les conséquences de tels processus afin si besoin de reconsidérer la participation de la commune au dispositif Bilangue de l'Education nationale.

Mme QUINZIN : Je pense quand même que la ville prend en charge, il y a des élèves qui sont pris en charge par des enseignants et pour créer l'égalité au niveau de la ville, on a souhaité intervenir dans les écoles qui n'étaient pas pourvues en professeurs.

M. le Maire : Vous êtes tous d'accord pour qu'on continue à soutenir l'allemand ? Y compris les classes Bilangue ? Donc si les classes Bilangue existent encore à l'avenir à Antony, c'est parce que la ville participe. Sans la ville, il n'y aura plus de classes Bilangue.

Mme CHARRIER : Oui c'est vrai, mais imaginez que le chiffre se mette à augmenter, que tout le monde veuille accéder à des classes Bilangue par la suite ... ! Cela pourrait aboutir à un procédé d'orientation des élèves dans les bonnes classes comme je l'ai dit et ça nuirait à une volonté d'homogénéité. C'est absolument négatif comme intention.

M. le Maire : D'accord, on va voter.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

12- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION « ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE DES HAUTS-DE-SEINE (E2C 92) » SISE À BAGNEUX

(Rapporteur : M. Jean-Yves LE BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Nous sommes tout à fait favorables à subventionner ces établissements qui permettent à des jeunes restés sur le bord du chemin de reprendre un parcours scolaire et leur permettre d'accéder à une formation professionnelle. Mais une fois de plus, nous constatons que nous n'avons aucune information sur le fonctionnement de cette école. Quel est le nombre d'élèves ? Le nombre d'entrées, de sorties ? Le taux d'accession à l'emploi ? Quels types d'emplois, etc ?

Nous avons fait l'an dernier la demande de tels bilans, vous nous aviez dit que vous nous les donneriez, nous ne les avons pas reçus, et donc nous refaisons la même demande cette année afin que vous nous les présentiez. Ils existent, M. Le Bourhis, puisque vous venez d'en parler, vous avez dit qu'il y avait des bilans tant qualitatifs que quantitatifs, en conséquence nous vous demandons de les communiquer aux membres de cette assemblée.

Mme DELPECH : Moi, je voulais savoir si la demande de subvention n'a été faite que cette année...

M. le Maire : Non, chaque année.

Mme DELPECH : Il n'y pas eu de subvention en 2014, en 2015, en 2016 ?

M. LE BOURHIS : Il s'agit de la rédaction du rapport qui voulait insister un peu sur la création de la deuxième antenne de l'école de la

Deuxième Chance, dans le sud du département à Bagnaux. Ceci est intervenu en 2013. Mais autrement, nous avons cotisé régulièrement depuis. Effectivement, et je m'en excuse devant l'ensemble du conseil municipal, je m'étais engagé à vous donner un compte rendu et je l'ai oublié. Ce que je vous propose, c'est plutôt d'envoyer à chacun de ceux qui sont intéressés par cette école un compte rendu de l'assemblée générale qui présente l'activité, le nombre d'élèves qui viennent à l'école de la Deuxième Chance. Sur l'ensemble des deux sites, au cours de l'année dernière il y a eu 274 jeunes accueillis et sur ce nombre, il y a chaque année entre 180 et 190 qui entrent dans le parcours et environ une centaine, près des deux tiers, qui sortent avec quelque chose : soit une formation, une entrée en formation de manière pérenne, soit une formation en alternance, soit pour certains déjà un emploi.

Au niveau des jeunes venant des quartiers prioritaires, leur nombre représente à peu près 30 %.

Depuis deux ans, on observe une diminution du nombre de jeunes envoyés à l'école de la Deuxième Chance par les missions locales parce qu'il y a eu création de certains dispositifs qui viennent concurrencer un peu l'école de la Deuxième Chance, et ça, c'est effectivement un sujet de réflexion. Il s'agit par exemple de la Garantie Jeunes qui s'adresse à des jeunes ayant un profil un peu comparable aux jeunes allant à l'école de la Deuxième Chance. La différence, c'est qu'au niveau de l'école de la Deuxième Chance, il y a une attention plus importante accordée aux prérequis, aux connaissances de base des jeunes et au souhait de leur faire améliorer ce niveau de départ pour qu'ils puissent entrer dans une formation qualifiante, débouchant sur un diplôme. Je ne vois pas ça de manière aussi claire dans le dispositif Garantie Jeunes.

Donc je m'engage à vous donner un résumé de la dernière assemblée générale.

M. le Maire : D'autres questions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VII – AFFAIRES DIVERSES

13- REPRISE EN RÉGIE DU STATIONNEMENT URBAIN :

- **Approbation du rapport présentant le nouveau mode de gestion**
- **Fixation du nouveau barème des tarifs**
- **Adoption d'une convention à passer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement.**

(Rapporteur : Mme Perrine PECETTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme LE BRIS : Notre groupe est favorable à cette reprise en régie, notamment au vu des objectifs annoncés qui ont été présentés par Perrine Précetti. En effet redevenir maître de sa politique de stationnement et de mobilité, pour nous c'est un signal fort, c'est reconnaître que la politique de stationnement est partie prenante de la politique de mobilité et c'est le cas en effet avec le nombre de places, la tarification, la localisation, le niveau de contrôle et de sanctions en cas de non-respect de la règle, le choix entre surfaces et ouvrages, c'est autant de variables qui vont influencer le choix modal et donc la qualité de vie et aussi de l'environnement à Antony. Donc ça, c'est un bon objectif.

Le renforcement du contrôle, en lien avec la dépenalisation, il est essentiel. Là je me permets un petit aparté quand même pour dire qu'on ne peut pas complètement affirmer que le niveau de sanction ne joue pas du tout dans le caractère dissuasif ; on va dire qu'au moins la marge de manoeuvre sera dans la combinaison entre probabilité du contrôle et

niveau de sanction puisqu'il y a vraiment des marges de progrès selon l'étude que vous avez citée : deux tiers des véhicules stationnés ne sont pas en règle aujourd'hui ; et l'étude remarque aussi que les moyens alloués au contrôle en voirie aujourd'hui à Antony sont très en-deçà de la moyenne des villes comparables et des préconisations des organismes compétents comme le CEREMA.

L'augmentation de la durée de la franchise, c'est-à-dire la période de gratuité autorisée dans le parc en ouvrage, est une bonne chose. C'est en effet le projet de la majorité municipale pour le centre ville, c'est un projet ambitieux et qui s'inscrit dans une logique d'amélioration du cadre de vie, il faut réduire le caractère accidentogène de la rue Mounié et donc encourager plutôt au stationnement en ouvrage ; et aussi sanctionner très fortement le stationnement gênant et en double file qui est quand même fréquent, d'autant que l'accès au parc en ouvrage est quand même assez rapide à pied de tous les commerces à proximité, alors que la grande surface, on peut imaginer que c'est là qu'on a les courses les plus encombrantes, dispose elle-même de son propre parking.

Enfin, je citerai d'autres axes qui peut-être pourront être renforcés dans la politique de stationnement à l'occasion de cette reprise en régie : peut-être un meilleur contrôle et une plus grande sanction du stationnement gênant et interdit dans les zones résidentielles qui ne sont pas concernées par la tarification. Si je prends pour exemple un quartier que je connais bien : les Bas-Graviers, c'est un quartier où la voirie a été complètement rénovée avec des trottoirs très larges et qui a vocation à accueillir plutôt les piétons, les familles, les poussettes, etc. Ce sont des quartiers très souvent encombrés de véhicules, voire des véhicules ventouses, et on se retrouve avec sa poussette sur la chaussée, c'est un petit peu aberrant, donc ce serait bien de pouvoir lutter contre cela à

cette occasion.

Et il faudrait aussi discuter avec les gros générateurs de flux comme l'hôpital privé, ça a été souligné aussi dans l'étude que c'est un point noir.

Enfin un dernier point n'est pas abordé dans le rapport, donc on se permet de soulever la question : qu'en est-il des indemnités qui seront liées à la résiliation anticipée de quatre ans du contrat de concession avec Indigo ? Merci.

Mme DELPECH : Comme Camille l'a dit, la reprise en régie directe du stationnement payant sera une bonne nouvelle pour les Antoniens : leur contribution ne partira plus dans la poche d'une banque ou d'une grosse société d'investissement mais profitera à la ville et à l'emploi local. On aurait aimé que cette nouvelle soit accompagnée de mesures ou de projets incitant à utiliser d'autres modes de transport comme le vélo, le vélo électrique ou les transports en commun. A quand le Paladin gratuit et dans un premier temps une mise en circulation le dimanche ? Antony rejoindrait la vingtaine de villes en France qui ont choisi le transport urbain gratuit, à l'instar de Niort et de sa communauté urbaine tout récemment, ce qui profite à plus de 120.000 habitants.

Concernant les tarifs, le rallongement de la gratuité 30 minutes au lieu de 20 minutes et la baisse en zone verte sont aussi de bonnes nouvelles. Par contre, est-il nécessaire d'augmenter à ce point les tarifs ? Vous voulez encourager le stationnement dans le parking souterrain du marché mais vous doublez presque l'abonnement pour les voitures au mois qui passe de 39 à 75 € et au trimestre de 105 à 195 €. Pour le parc des Bâconnets, vous ne précisez pas l'organisation. Actuellement, le sous-sol est en zone blanche et le 1er étage est payant. Quelles sont vos intentions ? Par ailleurs, le tarif est assez élevé pour ce

quartier, 47 € par mois alors qu'il est de 39 € actuellement pour le parking du marché par mois.

Mme HAGEL : A propos de la franchise en temps, les 30 minutes pour le parking souterrain, ce n'est pas très clair. Lors de la commission vous nous aviez dit qu'il s'agissait de 30 minutes pour les personnes qui veulent faire une petite course et qui restent moins de 30 minutes dans ce parking, et là j'ai eu l'impression que c'était un peu différent, que c'était une franchise de 30 minutes pour tout utilisateur du parking, qu'il reste moins de 30 minutes ou pas. Alors moi, je regrette vraiment que ce ne soit pas la deuxième solution, si vous voulez inciter les gens à utiliser le parking souterrain, il faut de mon point de vue avoir une franchise de 30 minutes systématique, ce qui incitera les utilisateurs à aller au parking souterrain ; bien évidemment la plupart dépasseront les 30 minutes.

Monsieur le Maire, la reprise en régie c'est très bien, Patrick Devedjian avait donné en 91 cette concession pour 30 ans, 30 ans ! D'ailleurs la même chose pour la chambre funéraire quelques délibérations après, je suis vraiment certaine que vous savez que ce stationnement va rapporter de l'argent à la commune mais je pense que l'objectif financier ne doit pas être prioritaire, c'est l'objectif tel que Camille et Isabelle l'ont expliqué, c'est-à-dire qu'il faut inciter les gens à ne pas automatiquement prendre leur voiture pour aller en centre-ville ; et quand ils prennent la voiture pour aller en centre-ville, puisque nos voitures sont encore extrêmement polluantes pour la plupart, il faut essayer qu'un maximum de gens utilisent le parking en souterrain. Et pour ça, il faut que les 30 premières minutes soient gratuites, parce que le coût du parking est élevé. Quand on regarde le coût des parkings, peut-être pas en souterrain mais des parkings payants des villes proches, par exemple à Sceaux, vous avez deux parkings de part et d'autre de la rue Houdan, cela permet un vrai délestage et d'avoir une rue piétonne,

eh bien ces parkings sont extrêmement moins onéreux que nos parkings quels qu'ils soient à Antony ; je pense que la ville d'Antony devrait essayer de voir ce qui se passe ailleurs pour modifier ses pratiques, même si c'est un bon début et que nous voterons bien sûr pour cette délibération.

Mme PRECETTI : Vous avez réussi à me perdre mais je vais essayer de répondre quand même aux questions que j'ai notées. Ce qui est sûr, c'est qu'on descend dans le parking pour moins cher actuellement. Les tarifs vont permettre de descendre dans le parking pour moins cher que sur la voirie, c'est le but de ce que l'on souhaitait mettre en place. On a 20 minutes gratuites sur l'ensemble de la voirie pour faire une petite course, on a 30 minutes gratuites pour faire une petite course également dans le parking souterrain, donc on a quand même des possibilités de stationner de manière gratuite en hypercentre sur la ville. Et donc je le répète mais c'est quand même important : on essaie d'aller plutôt vers le stationnement en souterrain.

Alors pour reprendre ce que disait Camille tout à l'heure par rapport au contrôle : effectivement c'est essentiel et vous l'avez dans le rapport, le nombre des ASPV va être très nettement augmenté. Actuellement, vous l'avez vu, on est à 3 et quelque. L'objectif est d'arriver à 1 responsable + 6 ASVP, donc 7 ASVP en tout sur la ville, ce qui permettra effectivement un meilleur contrôle et donc une meilleure adhésion à notre stationnement payant.

L'avantage également d'avoir plus de contrôles, c'est qu'on pourra aussi faire du contrôle sur d'autres secteurs de la ville et pas que sur le payant, et là je voulais revenir à un autre sujet : il y a eu quelques inquiétudes, j'en ai entendu parler, sur les parkings qui sont mis en enclos actuellement sur la ville, voilà une disposition qui permet de soulager le contrôle puisqu'avec les barrières, je rentre, quand je sors je

paie, c'est simple, le contrôle peut donc être redispaché ailleurs sur la ville et en particulier sur des zones qui sont peut-être moins surveillées actuellement, et ça c'est important.

Ce qui est important aussi dans cette reprise en régie et que la ville a décidé de faire : c'est que notre personnel ASVP pourra contrôler à la fois le payant et le gênant, ce qui n'est pas le choix d'énormément d'autres villes, y compris Sceaux. Par exemple Sceaux a fait un autre choix, c'est celui de déléguer et quand on délègue, on ne peut pas avoir ce double rôle puisque le stationnement gênant va rester du pénal. Donc nos ASVP auront cette cohérence en fait de fonctionnement sur la voie publique. Et on pourra les dispatcher en fonction des besoins et des rues qui posent plus de problèmes que d'autres.

Vous avez posé la question des indemnités : Effectivement ce n'est pas quelque chose de très secret et je pense qu'on devra revenir en conseil municipal pour une nouvelle délibération sur le rachat de cette DSP. Il nous faut leur payer à la fois la perte d'exploitation pour les 4 ans qui restent, et également ce qu'on appelle la « valeur nette comptable », vous savez peut-être tous ce que cela veut dire exactement, c'est en rapport avec les investissements qui ont été faits et le reste d'amortissements à effectuer. C'est en cours de discussion et ça fera donc l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

M. le Maire : La valeur nette comptable des participations qui ont été versées en 2006/2007 lors de la construction de la suite du parking était de 3,5 millions ; ils ont amorti progressivement cette valeur mais il reste encore à peu près 1 million à amortir, c'est ça qui est en cause ; ainsi que les bénéfices qu'ils comptaient obtenir dans les quatre dernières années, mais comme ils étaient en déficit en 2016, ils auront peut-être du mal à nous convaincre qu'ils auraient eu des bénéfices dans les années suivantes.

Est-ce qu'on est tous d'accord ? On peut passer au vote ?

Mme DELPECH : Non, moi j'attends une réponse ...

Mme PRECETTI : Oui, je vais donner une réponse à Mme Delpech : en fait, je n'ai pas compris les tarifs dont vous parlez. Je ne vois pas. Les 35 €, je ne vois pas d'où ils sortent ?

Mme DELPECH : Les 35 €, c'est pour les motos, et les 39 € -j'ai sorti hier soir le document- c'est pour les voitures.

Mme PRECETTI : Non. C'est 75 pour les voitures.

Mme DELPECH : Sur leur site, c'est 39 € et c'est actualisé, enfin ça date d'hier soir. Et 105 € pour trois mois.

Mme PRECETTI : Vous êtes allée sur le site Indigo ?

Mme DELPECH : Oui.

Mme PRECETTI : Oui mais là, c'est les tarifs que nous allons pratiquer, nous, à partir du 1er janvier 2018.

Mme DELPECH : Oui, donc vous les augmentez.

Mme PRECETTI : Non. Je n'ai pas cette notion de tarif-là. A moins qu'ils fassent une promotion en ce moment.

Mme DELPECH : Votre tarif est presque le double ! Vérifiez.

J'avais une autre question sur le parking des Bâconnets : tout le parking va être payant ?

M. le Maire : Oui, enfin notre intention est de louer sur de longues durées l'autre partie du parking qui est peu utilisée.

Mme DELPECH : Ah non, il est plein ! Il est très utilisé.

M. le Maire : Non, il y a une partie du parking qui n'est pas utilisée. Ces places-là, nous allons les louer sur une longue durée.

Mme DELPECH : Non. Il y a le 1er étage qui est actuellement en abonnement payant et le sous-sol qui est en accès en zone blanche, qui est gratuit.

M. le Maire : Et qui est plein ?

Mme DELPECH : C'est ce qu'on m'a dit ...

M. le Maire : Non. Il est vide. Actuellement il est vide, donc nous allons le louer aussi.

Mme PRECETTI : Il est très peu utilisé, donc l'objectif serait plutôt de le mettre aussi en abonnement pour les gens du quartier qui le demandent.

M. le Maire : On va le louer au lieu de le laisser en accès libre puisque les gens n'y vont pas.

Mme DELPECH : A ce moment-là il faudra faire l'entretien parce qu'il y a beaucoup de plaintes sur l'état de ce parking.

M. le Maire : Oui, on le fera. Alors il y a trois délibérations.

(Vote à main levée sur l'approbation du rapport et du nouveau mode de gestion publique de stationnement urbain : Unanimité des présents et représentés.

Vote à main levée sur la fixation du nouveau barème des tarifs du stationnement urbain : 48 voix pour et 1 voix contre.

Vote à main levée sur l'adoption d'une convention à passer avec l'ANTAI : Unanimité des présents et représentés.)

14- ADOPTION DE DEUX AVENANTS À CONCLURE AVEC OGF POUR LA PROLONGATION DE 3 MOIS DU CONTRAT DE CONCESSION DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE ET DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONNEXE.

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : Ce sont des travaux urgents qui obligent à tout remettre en question.

Mme COTTENCEAU : Ce n'est pas qu'ils soient urgents, c'est surtout qu'ils sont nécessaires et on ne peut pas les faire n'importe

quand. C'est pour le local des soins post-mortem et les équipements de conservation des corps.

Mme HAGEL : Quand même, il y a un projet global sur l'ensemble ...

Mme COTTENCEAU : Oui mais là, c'est juste pour le contrat provisoire.

M. le Maire : Donc nous avons deux votes :

(Vote à main levée sur l'adoption de l'avenant n° 6 à la convention de délégation : Unanimité des présents et représentés.

Vote à main levée sur l'avenant n° 3 au bail emphytéotique relatif à la chambre funéraire : Unanimité des présents et représentés.)

15- APPROBATION DU RAPPORT MODIFIÉ SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE.

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16- ADOPTION D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION CANCER@WORK POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER.

(Rapporteur : M. Ioannis VOULDOUKIS)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Mme Bétouati souhaite rajouter quelque chose à ce rapport ?

Mme BETOUATI : Je voulais juste rajouter un petit point : la signature de la charte avec Cancer@work n'est pas une fin en soi parce

qu'on va poursuivre notre collaboration, mais nous allons travailler sur un événement parce que nous prévoyons d'organiser un événement en février prochain sur le thème de la maladie au travail sous l'angle économique. On va faire intervenir notamment des économistes de renom, et on va organiser cet événement en partenariat avec Cancer@work mais aussi avec des entreprises.

On a également le forum emploi qu'on organise chaque année, et dans l'édition 2018, on va intégrer le thème de la maladie puisqu'on va s'intéresser à l'intégration professionnelle des personnes en situation de maladie ; on travaillera également avec l'association. Merci.

Mme LE BRIS : Juste une remarque : Evidemment c'est très louable et c'est une très bonne initiative, simplement je m'interroge un peu sur un élément de langage, mais qui est celui de l'association, qui consiste à dire : « le maintien dans l'emploi » : est-ce que ces gens sont vraiment maintenus dans l'emploi ? C'est la question du maintien au travail ou pas ? Je pose la question car on ne peut pas virer quelqu'un parce qu'il est atteint de maladie ! Donc je trouve ça très étrange. C'est plutôt le maintien « au travail », non ?

Et la deuxième chose que je voudrais dire quand même, c'est que pour travailler justement beaucoup sur le travail à distance, le télétravail etc., je peux dire qu'aujourd'hui il y a des technologies qui existent pour permettre un maintien dans le travail justement dans ce type de situation, quand on ne peut plus se rendre au quotidien à son travail pour diverses raisons, on peut continuer à se rendre utile ; mais je pense qu'il faut aussi être vigilants parce qu'autant pour certaines personnes c'est très bénéfique et ça contribue à ce qu'elles se sentent encore utiles, autant tout le monde n'est pas non plus hyper bien dans son job, il y a aussi des personnes qui peuvent avoir un vrai besoin de déconnecter, et donc ma seule remarque est de dire : c'est très bien, c'est très bien qu'il y ait des

RH qui s'emparent de ces sujets et des villes comme Antony qui le fassent, mais il ne faut pas non plus créer une culture comme quoi demain ce sera obligatoire de continuer à se rendre disponible tout le temps, dans n'importe quelle situation, alors que le cadre juridique est là pour offrir des protections contre ça. C'était juste une petite remarque.

Mme BETOUATI : Je pense que ce n'est pas trop le message. Ce n'est pas vraiment le message de l'association et encore moins de sa fondatrice, je vous invite à discuter avec elle parce qu'elle est vraiment impliquée à tous les niveaux, elle-même a subi la maladie et elle sait de quoi elle parle. Mais effectivement, l'objectif est de permettre aux salariés de rester dans leur emploi s'ils le souhaitent, et surtout de leur faciliter le retour à l'emploi.

M. VOULDOUKIS : Deux mots : il faut qu'on reste inflexible sur ces questions-là parce que comme je l'ai signalé tout à l'heure, au 21ème siècle, ce n'est pas normal de ne pas avoir au moins un dialogue concernant ces pathologies, que ce soit le cancer ou des pathologies chroniques. Regardez un peu dans le passé ce qui s'est fait avec le VIH Sida, dans les années 80, combien d'années avons-nous passées avant de considérer que cette pathologie n'était pas transmissible par la salive et que ces travailleurs pouvaient très bien travailler avec d'autres personnes ? De même pour tout ce qui est troubles psychiques, psychiatriques, etc.

Sur tout ce qui est problèmes d'insertion, réinsertion, intégration, réintégration des personnes, il faut qu'on soit vigilants et je pense que c'est de bon augure de rester éveillés.

M. RUFAT : Une question simple : quand la ville va adhérer à cette chartre, quels sont les dispositifs que la ville va mettre en place ou a prévu de mettre en place pour suivre cette chartre ? C'est ça aussi le débat. Parce que j'ai entendu ce qu'a dit ma collègue Mme Bétouati mais si c'est

faire un forum avec des économistes, ce n'est pas à ça que je m'attendais et du coup, je suis inquiet !

Mme BETOUATI : Non, il y a la partie signature de la charte de la ville en tant qu'employeur, donc finalement l'accompagnement des salariés qui sont dans des situations de maladie ou qui reviennent d'une situation de maladie, c'est l'aspect dimension humaine, leur permettre d'avoir du soutien, d'avoir une plateforme, qu'il y ait un dispositif mis à la disposition justement des salariés ; il y a également des conseils juridiques ; et puis il y a aussi une dimension économique parce qu'elle leur permet de revenir à leur emploi dans de bonnes conditions.

Et il y a la dimension développement économique pour offrir la possibilité à d'autres que les salariés de la mairie de profiter de l'aide de cette association. Donc notamment au travers du Forum Emploi où l'on va essayer d'intégrer justement le sujet de l'intégration professionnelle des personnes qui reviennent de maladie, qui ont été malades et qui ont eu du mal à se réinsérer ; et ça, ce sera avec le réseau de Cancer@Work. Car comme l'a dit Ioannis Vouldoukis, Cancer@Work a quand même un réseau d'entreprises qui ont signé cette charte et qui aussi s'engagent à aider les demandeurs d'emploi à l'insertion professionnelle.

Je ne sais pas si j'ai répondu à la question. Donc il y a deux dimensions : il y a la ville en tant qu'employeur ; et puis le travail de collaboration.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17- ADOPTION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS FIXANT LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES PARENTALES LES PTITS LOUPS ET CRECH'ENDO ET DE LA CRECHE ASSOCIATIVE FRAMBOISINE

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Donc il y a trois délibérations : la première concerne la crèche parentale Les Ptits Loups qui passera de 17 à 20 places, donc qui sera rémunérée pour 20 places ; la crèche parentale Cresh'endo qui passe de 13 à 20 places ; et la crèche Framboisine qui n'est pas une crèche parentale mais simplement associative, qui passera de 32 à 50 places.

(Vote à main levée pour la crèche Les Ptits Loups : Unanimité.)

Vote à main levée pour la crèche Crech'endo : Unanimité.

Vote à main levée pour la crèche Framboisine : Unanimité.)

18- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'INSTITUT DES HAUTS DE SEINE POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LOCAUX SITUÉS 254 RUE ADOLPHE PAJEAUD.

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY en remplacement de M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DELPECH : La rentrée a eu lieu le 18 septembre dans les nouveaux locaux, alors est-ce que les travaux ont déjà commencé ou sont déjà finis ou sont en cours ?

Mme SANSY : A ma connaissance ce n'est pas terminé. Vous connaissez l'ancienne ludothèque Pajeaud, elle n'était pas effondrée non plus.

M. le Maire : Rectification : on me dit que c'est fini. C'est fini mais de toute façon si ça n'avait pas été fini, ils étaient auparavant au centre culturel et ils seraient restés au centre culturel. De toute façon, il y avait de la place au centre culturel, maintenant ils sont encore mieux tout seuls à Pajeaud, mais ils fonctionnent.

Il s'agit de voter une subvention de 30.000 €. L'institut des Hauts-de-Seine a payé 54.000 €, on lui restitue 30.000. Pour des locaux qui prennent de la valeur grâce à leurs travaux.

Mme SANSY : Je ne suis pas certaine que les travaux aient été réceptionnés, en tout cas ils sont très avancés.

M. le Maire : De toute façon l'Ecole des Femmes travaille dans les locaux du centre culturel depuis déjà presque un an.

Mme DELPECH : Donc la ville va payer plus de la moitié des travaux, même si la ville est propriétaire des murs, l'Institut est une association départementale, le Département dispose de 536 millions d'excédents sur son budget, le Département aurait pu payer ces travaux étant donné que ces locaux sont voués à des activités sociales ou culturelles.

Mme SANSY : Le Département subventionne ...

M. le Maire : Mais les travaux vont rendre de la valeur au local. Le local n'avait pas eu de travaux depuis trente ans au minimum, c'était une ludothèque depuis 30 ans, il n'avait pas eu de travaux ; maintenant ils sont un peu rénovés grâce à l'Institut des Hauts-de-Seine. Donc c'était normal qu'on y participe.

Mme SANSY : Par ailleurs le Département finance aussi l'activité de l'Institut, beaucoup.

Mme CHARRIER : L'Ecole Française des Femmes, association départementale, s'est donc déplacée pour avoir plus de place, ils occupaient une place au centre social et culturel qui était relativement

importante puisqu'ils faisaient des actions quotidiennes, le fait de partir a libéré de la place pour d'autres associations, ils ont choisi l'ancienne ludothèque qui n'était pas utilisée, donc tout cela apparait d'une manière cohérente et ça laisse de la place pour les autres associations qui sont actives sur le quartier, en particulier du Noyer Doré.

Mais au passage, à propos des locaux, on peut se demander pourquoi une autre association « La Grande Cordée », qui est une association municipale qui œuvre sur le quartier du Noyer Doré, a quitté ses locaux, a quitté les locaux du centre social et culturel pour rejoindre ceux de la rue Pajeaud.

M. le Maire : Saïd Aït-Ouaraz n'est pas là, je n'ai pas la réponse, mais a priori ce n'est pas vrai. A ce qu'on me dit, ce n'est pas vrai, mais moi je n'ai pas vérifié. Vous poserez la question à Saïd Aït-Ouaraz à son retour. Qui d'autre souhaite intervenir ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À MADEMOISELLE AMANDINE CONTANT – ÉTUDIANTE AU LYCEE THEODORE MONOD À ANTONY POUR SA PARTICIPATION À LA COMPETITION « EUROSKILLS A BUDAPEST EN 2018 »

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Tout est dit dans le titre. La ville d'Antony vous propose d'attribuer une subvention de 500 € à Mlle Amandine Contant pour sa participation aux Euroskills à Budapest en 2018.

M. le Maire : Qui est Amandine Contant ? Dites-nous ça.

M. PASSERON : C'est une étudiante à Théodore Monod qui a gagné la médaille d'argent au concours de l'Île-de-France de cuisine. C'est une très très bonne cuisinière, plus que ça même. Euroskills, c'est

un petit peu les jeux olympiques pour les étudiants de la filière professionnelle. Donc elle va représenter la France qui était déjà bien positionnée en 2016, elle va représenter la France en 2018 et elle a besoin d'un soutien ; je lui ai demandé également bien entendu de valoriser Antony et de parler d'Antony, et si vous cherchez sur Google, vous verrez que déjà Antony est bien associée à son nom et à ce qu'elle fait. C'est aussi une façon de valoriser le travail que fait le lycée Théodore Monod, l'équipe pédagogique et la filière professionnelle que nous soutenons.

M. RUFAT : David a répondu en partie à ma question. Il n'y a pas eu de commission, donc on n'a pas eu de débat, on aimerait avoir idée des critères qui permettent d'attribuer les bourses. Parce qu'on nous dit : voilà une jeune demoiselle Fresnoise qui va avoir une bourse d'Antony, comme ça, ça laisse un peu perplexe au départ, on aurait bien aimé savoir quels étaient les critères d'attribution de ces bourses puisque jusqu'à présent, c'était plutôt des jeunes Antoniens qui avaient accès à ces bourses.

M. PASSERON : Oui, tout à fait, c'est une subvention exceptionnelle. C'est un soutien exceptionnel, c'est un coup de cœur. Peut-être que l'on recommencera l'année prochaine, tout simplement.

M. le Maire : Oui, il n'y pas de dispositif pour ça.

M. PASSERON : Ce n'est pas dans le dispositif des jurys, c'est une subvention exceptionnelle.

M. le Maire : Vu l'intérêt,

M. PASSERON : Cela s'est présenté comme ça, c'est juste un coup de cœur.

M. RUFAT : C'est un coup de cœur « intéressé » si je comprends bien puisque vous avez dit qu'elle associait Antony ?

M. le Maire : Bien sûr ! Il s'agit d'aider une jeune étudiante.

M. PASSERON : Elle est au lycée à Antony.

M. le Maire : Il s'agit d'aider une étudiante, elle est au lycée Monod, même si elle n'est pas d'Antony, elle est de Fresnes, ce n'est quand même pas très loin ! Elle étudie à Antony, dans un bon lycée d'Antony, et elle fait de la cuisine qui est vraiment la meilleure spécialité de ce lycée, vraiment il est normal que la ville l'encourage à continuer. Ce dont elle est très reconnaissante.

M. PASSERON : Elle est très reconnaissante envers la ville d'Antony qui est pour elle un des rares soutiens financiers.

M. le Maire : Enfin elle a été soutenue par l'association de la Légion d'honneur. Il y a six mois à peu près. Et par la Région aussi.

M. PASSERON : Oui, par la Région en matériel.

M. LE BOURHIS : Elle est médaille d'or au niveau régional et médaille d'argent au concours de cuisine au niveau national. C'est une étudiante du lycée Théodore Monod d'Antony ; je pense que c'est tout à fait important de soutenir une étudiante d'un établissement scolaire d'Antony qui fait beaucoup pour la formation des jeunes. C'est un lycée, son recrutement est régional, pas uniquement sur Antony. Je pense que c'est bien de montrer qu'il y a des choses importantes, intéressantes et de très bonne qualité qui se font dans un établissement professionnel, en particulier dans un établissement professionnel Antonien. Il n'y a pas que les lycées d'enseignement général qui ont de bons résultats.

M. PASSERON : Et pour en savoir plus, il y a un article sur elle dans le journal de la ville au mois de septembre, parallèlement à cette subvention.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

20 - PRISE EN CHARGE DE DÉPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ÉTRANGÈRES.

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : Il s'agit de la traditionnelle demande pour la prise en charge des frais des professeurs qui accompagnent les classes du lycée Descartes dans notre ville jumelle américaine Lexington. C'est une délibération qui revient chaque année, traditionnelle désormais, la ville manifeste son soutien à l'investissement des professeurs en finançant leurs billets.

M. le Maire : Oui, nous faisons la même chose en finançant le déplacement des professeurs en Allemagne, me souffle M. Le Bourhis. Quand le lycée Descartes va en Allemagne, on paie aussi pour les professeurs.

M. ARIPA : C'est le vote traditionnel effectivement pour le jumelage, donc je redis mon opposition traditionnelle sur le fait que les documents que l'on demande, on ne les a toujours pas, on ne nous les donne pas. Dans ce cas, je ne veux pas participer à ce vote.

M. HUBERT : J'en viens à désespérer de vous voir un jour voter sur une délibération de jumelage ! Les éléments, on vous les a fournis au conseil dernier, on vous les a fournis par mail...

M. ARIPA : Non, excusez-moi : les éléments, on ne nous les donne jamais ! Ma demande est précise : Je demande qu'on donne un récapitulatif des frais qui sont pris en charge par la commune concernant les conseillers municipaux qui participent aux voyages de jumelage. En commission, vous avez répondu : ça ne concerne que quelques billets de train ... bon eh bien ok ! Si ça ne concerne que quelques billets de train, je ne vois pas la difficulté à le dire et à les donner !

M. le Maire : Ou d'avion. Des billets d'avion pour aller à Reinickendorf, c'est à dire à Berlin, ou pour aller à Lexington, il y a quatre ans qu'aucun conseiller municipal n'est allé à Lexington ; il y a eu le voyage il y a deux ans à Lewisham pour la signature du jumelage, et il y a trois ans, un voyage également à Sdérot dans le cadre du jumelage. Et c'est tout.

M. HUBERT : Je pense que M. Aripa tente de démontrer que ce sont des voyages absolument scandaleux, des agapes qui se font à l'étranger, etc. ! Ce qu'il ne considère pas, c'est que pour mener des actions de jumelage de la même nature que celles qu'on présente aujourd'hui, forcément il faut que les gens se rencontrent. Donc la ville, pour promouvoir ce type d'actions qui sont malheureusement trop rares aujourd'hui, prend en charge les billets par exemple d'un chef de cuisine qui va se déplacer dans une ville jumelle pour donner des cours dans un lycée, ce sont des échanges pour que les élus puissent profiter de l'expérience de notre ville jumelle sur une thématique déterminée, ce sont des artistes qui vont exposer dans une ville, par exemple Tchèque.

Ce que veut M. Aripa, c'est le détail nominatif par personne et par billet, et effectivement, on ne vous donnera pas un détail nominatif hormis ce qui est présenté en conseil municipal, parce que ça n'a pas de sens ! Ce sont des dépenses de voyages, des dépenses de déplacements qui se font et d'ailleurs qui se font dans n'importe quelle entreprise. Quand on veut rencontrer les gens pour aller discuter avec eux, échanger et travailler avec eux, eh bien oui, jusqu'à preuve du contraire la meilleure façon de le faire, c'est de se déplacer.

M. ARIPA : Vous parlez d'entreprise, l'entreprise c'est de l'argent privé, là on parle d'argent public. La différence est là, mais vous ne la comprenez pas.

M. HUBERT : On vous a donné le détail ! Ce que vous voulez, vous, c'est pouvoir démontrer de façon totalement ... absurde que les élus, ou d'ailleurs les Antoniens dont on finance les billets, vont « se taper la cloche » à l'étranger et festoyer à l'étranger, ce qui n'est pas du tout le sens du jumelage, et vous le savez bien !

Si vous trouvez qu'il y a quelque chose de scandaleux sur cette question, envoyez à la Cour des Comptes ! Signalez-le à la Cour des Comptes ! Et la Cour des Comptes investiguera et ne trouvera rien !

M. ARIPA : Donc je ne pourrai pas le démontrer, donc où est la difficulté ? On tourne en rond ! Mais enfin quoi qu'il en soit, ma position reste la même.

M. RUFAT : C'est un débat qu'on a déjà eu, alors c'est toujours gênant de faire des répétitions mais je voudrais dire deux choses sur ce problème de jumelage :

- Il y a un comité de jumelage qui ne se réunit pas assez, à mon avis, puisqu'on arrive à ces discussions-là en plein conseil municipal, ce qui ne devrait pas avoir lieu si le comité de jumelage se réunissait plus souvent, on saurait mieux ce qui s'y passe. J'ai siégé au comité de jumelage il y a longtemps, parce que je fais partie des « vieux » de ce conseil municipal, et les échanges existaient, on savait très bien ce qui se passait au comité de jumelage et ça permettait de réduire les suspicions que l'on entend ici. C'est un premier point. On en avait déjà débattu, moi je pense que l'information est importante. On l'a cité tout à l'heure en vous louant, Monsieur Hubert, là-dessus, c'est dommage qu'on ne puisse pas vous louer sur tous les sujets.

- Le deuxième élément qui est important et apparemment ça a l'air difficile d'être compris par M. Aripa, c'est que les échanges, ce n'est pas simplement du monétaire. Quand les Antoniens vont chez les habitants à Reinickendorf, à Sdérot ou à Lexington, ils sont hébergés par les gens là-

bas. Et c'est la réciproque ici. Moi, j'ai déjà hébergé des italiens, des allemands à la maison, et des écossais, pour parler et se comprendre, c'était un peu plus dur !

Mais il y a des échanges qui se font, et ça, ce n'est pas du tout monétaire, ces échanges-là enrichissent et les gens qui les reçoivent et les gens qui viennent, et la ville ; et cet élément-là doit aussi être pris en compte dans la balance monétaire de la ville, et cette dimension-là doit être mieux partagée, M. Hubert.

M. HUBERT : Merci Pierre de venir effectivement en appui de ce que je viens d'expliquer. Cela me paraît effectivement important, surtout dans les temps actuels où effectivement la défiance prédomine vis-à-vis des peuples étrangers ; que des échanges puissent se réaliser au quotidien et que les Antoniens puissent avoir l'opportunité, que ce soit à domicile ou à l'étranger, de présenter ce qu'on fait à Antony, et à domicile de pouvoir accueillir nos villes jumelles qui viennent nous présenter leurs activités et leurs initiatives, c'est très bien, et donc de ce point de vue-là merci Pierre.

Sur le second point que tu évoques, effectivement on fait annuellement un bilan des activités du jumelage qui permet de retracer ce que chaque comité ville à ville a fait. Après, on a ce débat à peu près à chaque conseil municipal, ce qui me surprend parce que je répète toujours la même chose, ce n'est pas grave mais néanmoins le travail, on le sait tous, ce n'est pas en commission qu'on le fait, en commission on rapporte ce qui se fait.

Le budget du jumelage est relativement peu conséquent, et je le déplore, je l'avais dit d'ailleurs lors du précédent conseil, ça représente à peu près 0,01 % du budget de fonctionnement de la commune, et malheureusement chaque année ce budget permet trop peu de projets. Moi j'aimerais qu'il finance plus de projets.

Le travail, on en fait état annuellement et on en fait rapport lors d'une commission, les travaux sont établis en commission et par des sous-comités qui sont constitués de bénévoles ; alors je vous le dis encore ce soir : si vous souhaitez participer à ces travaux, vous investir réellement dans les actions de jumelage et pas seulement entendre ce qui se fait, c'est tout à fait possible et je vous y engage, parce que malheureusement on manque de projets. Mais ce travail est fait au quotidien par des bénévoles et il est permanent, il est toute l'année. On en établit le rapport annuellement et on aura au mois de décembre l'occasion d'en rediscuter, mais ce n'est pas dans cette commission que se fait le travail. C'est dans ces sous-commissions, ville à ville, avec des comités plus actifs que d'autres, et je le déplore aussi, on a des villes très actives comme Reinickendorf, comme Sdérot, comme en République Tchèque qui s'active un peu plus dernièrement, si vous voulez vous investir sur certaines villes, vous êtes les bienvenus car on manque de bénévoles.

Et vous serez les bienvenus aussi pour être éligibles à des subventions sur des projets qui malheureusement sont trop peu nombreux, trop peu nombreux pour pouvoir prétendre jeter l'opprobre sur le maigre nombre de bénévoles qui au quotidien travaillent sur les actions de jumelage et qui ne méritent pas ce type de débat.

M. ARIPA : Mais je ne parle pas des bénévoles ! Vous tournez autour du pot ! Je ne parle pas des bénévoles !

M. le Maire : M. Aripa, vous sous-entendez que les élus profitent du système !

M. ARIPA : Alors prouvez le contraire ! Prouvez le contraire !

M. LE BOURHIS : Je ne suis pas bénévole, alors je peux apporter juste le témoignage d'un élu qui est allé à Reinickendorf : Je suis allé à Reinickendorf il y a trois ans avec Fabien, je crois qu'il y avait aussi un

autre conseiller municipal ; nous y avons passé deux journées complètes et une demi-journée pour le voyage aller et retour. Nous avons beaucoup travaillé : on a rencontré les élus de Reinickendorf, les maires adjoints, le président de l'assemblée municipale de Reinickendorf, et le maire de Reinickendorf. Nous avons été interrogés, les trois conseillers municipaux qui étions du voyage, sur les différents secteurs que nous connaissions, et nous avons beaucoup travaillé ! Je vous assure qu'à la fin de la première journée, personnellement j'étais assez « rincé » ! Parce que j'avais abordé des questions d'éducation, d'organisation de l'éducation, j'avais abordé des questions du sport, des questions culturelles, Fabien avait parlé du commerce et de l'artisanat et des échanges qu'on pouvait faire, du travail que l'on pouvait développer.

J'ai été aussi invité à un repas la dernière fois en septembre avec les gens de Reinickendorf. Je n'ai pas beaucoup mangé au cours de ce repas. Il était question d'organiser des échanges entre une classe de Reinickendorf, des élèves de 10/11 ans, en fin de cours élémentaire, et une classe d'élèves d'Antony. Une classe qui aurait pu avoir un échange au niveau linguistique, mais ce n'était pas le principal, c'était surtout de pouvoir vivre ensemble pendant dix jours dans le cadre par exemple d'une classe transplantée à Samoëns ou à Kerjouanno. C'est ce projet qui nous intéresse beaucoup et qui, je pense, a de l'intérêt aussi parce qu'il concerne des enfants jeunes. Par les enfants, on va toucher la génération future, par les enfants, on va toucher également les familles et les parents. Je pense que ce n'est pas un travail nul, pas du tout.

Or ce que vous dites là, je pense que cela concourt à des propos et des sous-entendus de certaines personnes qui se disent : « finalement les élus, ils se nourrissent sur le dos de la bête, avec nos impôts » ! Non, ce n'est pas du tout cela, même nos collègues de la minorité disaient tout

à l'heure que nous faisons du bon travail, oui je crois que nous faisons du bon travail, qu'on ne dépense pas, qu'on ne dilapide pas inutilement les deniers de la ville.

M. le Maire : Moi, je tiens aussi à ajouter que l'an dernier j'ai participé au voyage des 50 ans de jumelage de Reinickendorf, et qu'avec mes collègues élus ici présents, nous avons travaillé toute une journée ; en l'occurrence j'ai visité avec Christian Ollivry un centre d'hébergement de migrants qui nous a beaucoup appris sur la manière dont les allemands traitent les réfugiés, ce qui pourrait être utile pour notre propre centre.

Mme SCHLIENGER : Je voudrais ajouter quelque chose : c'est vrai que c'est dommage de mettre cette suspicion alors que c'est par l'échange que l'on peut construire des choses et c'est d'ailleurs le travail qui a été fait par les équipes il y a déjà 3 ans ; ce travail crée du lien. Quand l'équipe de Reinickendorf est venue, j'ai été en contact avec la maire adjointe chargée de l'enfance, je lui ai fait visiter les structures, elle était très intéressée, on est intéressé pour faire un partenariat, peut-être même faire des échanges au niveau du personnel dans les crèches, tout cela c'est en réflexion, on a en projet des cours d'allemand, du personnel qui après pourrait revenir fort de son expérience au sein des crèches.

Donc si l'on veut que le jumelage soit concret pour les habitants, que ce ne soit pas juste sur le papier ou sur la pancarte « ville jumelée », il faut qu'on se rencontre et qu'on aille plus loin. Ce n'est que comme ça que ça pourra marcher, ce n'est pas en faisant quelques mails avec les personnes. Alors effectivement, comme l'a dit Fabien, c'est ce qui se fait couramment en entreprise, évidemment il s'agit que ce soit fait de façon raisonnée, contrôlée, mais ne jetez pas cette suspicion, sinon on n'avancera jamais.

M. le Maire : Et pour les Antoniens qui nous écoutent, je précise que tous les voyages des élus comme des autres participants se font en classe économique et dans les conditions les moins chères possible. Et en général l'hébergement est assuré par les allemands et nous assurons l'hébergement des allemands quand ils viennent à Antony ; la plupart des repas sont aussi pris en charge par la ville qui reçoit, c'était le cas pour nous il y a quinze jours - trois semaines lorsqu'on a reçu la délégation allemande.

Y a-t-il des questions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix - M. Aripa ne prend pas part au vote.)

21- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRÉS DE L'OURAGAN IRMA.

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Nous proposons de verser à la collectivité locale de Saint-Martin une subvention de 5.000 €.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, nous avons demandé que la ville d'Antony montre cet effort de solidarité avec nos concitoyens de Saint-Martin, je suis ravi de voir que vous avez repris l'idée qu'on vous avait soumise ...

M. le Maire : Oui, enfin nous avons eu la même idée, M. Rufat, cela arrive quelquefois qu'on ait les mêmes idées. C'est rare mais ça peut arriver.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Questions diverses

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, nous avons à Antony une structure qu'on appelle le PIMMS, ce n'est pas du tout son nom puisque maintenant elle s'appelle « Maison du Service Public »...

M. le Maire : Elle n'est pas que « Maison », elle est ouverte au public, c'est aussi le PIMMS.

Mme HAGEL : Ce qu'il faut savoir de cette structure, c'est que c'est une structure associative qui vit de subventions privées et publiques, et qui vit difficilement d'autant plus que les dernières dispositions dont on a entendu parler au niveau national laissent penser que les emplois aidés vont être réduits, or cette structure vit principalement avec des emplois aidés. Alors on peut tout à fait s'inquiéter de l'avenir de cette structure qui actuellement remplit des missions extrêmement importantes puisqu'elle devient un guichet pour absolument quasiment tous les organismes dont les habitants peuvent avoir besoin : EDF maintenant, il y a aussi la Poste, France Télécom, Orange, tout le monde y est, donc c'est très important.

Une convention avait été établie il y a maintenant au moins un an et demie et la ville s'était engagée à faire des travaux dans ces locaux. Or, si mes informations sont exactes, à l'heure actuelle, alors que ça fait plus d'un an que cette convention a été signée, les travaux n'ont pas commencé !

M. le Maire : Mais non ! Décidément c'est comme la crèche !

Mme HAGEL : Eh oui ! Je trouve quand même que ce quartier est très mal traité.

M. le Maire : Ecoutez, très franchement, vous avez vu ? 145 M€ ! Et d'ailleurs Le Parisien a fait un très bon article, pour une fois ! ...

Mme HAGEL : Répondez-nous ...

M. le Maire : Sur la rénovation des bâtiments, il y aurait 145 M€... Vous trouvez que c'est rien, vous ?

Mme HAGEL : Non mais comment se fait-il que depuis au moins un an et demie il n'y ait rien ?

M. le Maire : Les services techniques ont pris du retard sur un certain nombre de projets, sur la crèche et également sur le PIMMS. Pour le PIMMS la raison est la suivante : les travaux qui avaient été demandés étaient de l'ordre de 20 à 30.000 € maximum, c'était des travaux minima, et maintenant ils se montent à 200.000 €. Voilà. C'est ça le sujet. Et donc il faut effectivement que les services techniques réétudient le besoin et voient si effectivement on est prêt à investir 200.000 € comme ça dans le PIMMS. S'il faut vraiment le faire pour que le PIMMS fonctionne bien, on le fera. Je donne ma parole. Et d'ailleurs s'il faut aussi que le PIMMS trouve des solutions pour remplacer les emplois aidés, on trouvera aussi des solutions avec les grands services publics qui ont créé le PIMMS. Le PIMMS joue un rôle essentiel dans ce quartier, et il faut qu'il fonctionne.

Mme HAGEL : Bien sûr.

M. le Maire : Absolument. D'ailleurs j'y étais il y a 8 jours, j'ai reçu le président de la Poste qui est venu visiter le PIMMS parce que la Poste y a créé un relais Poste qui fonctionne très bien et qui est un modèle. Il a appris que le PIMMS avait créé un relais Poste, donc il est venu lui-même visiter ce relais Poste et il a pu constater qu'il y avait au moins une dizaine de personnes qui attendaient leur tour pour le relais Poste et qui étaient vraiment très intéressées par le service rendu.

Mme HAGEL : Ce qui s'est passé, c'est que la Poste a dit au PIMMS : si vous ne faites pas de relais, vous n'aurez plus de subventions !

M. le Maire : Attendez, c'est la Poste qui a voulu faire un relais ?

Mme HAGEL : Bien sûr !

M. le Maire : La directrice du PIMMS était aussi demandeur d'un relais, il ne faut pas raconter n'importe quoi ! La directrice du PIMMS s'est très engagée, elle voulait faire un relais, la Poste a consenti et c'est très bien.

Mme HAGEL : Non, ce n'est pas comme ça que ça s'est passé ...

M. le Maire : En tout cas, il y a vraiment un service rendu au public du quartier qui est remarquable.

Mme HAGEL : Absolument. C'est pour ça qu'on est inquiets et qu'on se dit que les travaux traînent.

M. le Maire : Oui, mais la Mairie soutient le PIMMS et soutiendra encore plus le PIMMS s'il le faut. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, notre question porte sur les rythmes scolaires et leur évolution au sein de la commune. Vous pensez bien que vous ne pouviez pas y échapper, c'était obligatoire, surtout que ce sera trop tard au mois de décembre. Au prochain conseil, ce sera le dernier conseil, ce sera trop tard.

Le nouveau Gouvernement, comme vous le savez, a choisi de ne pas choisir en laissant aux municipalités la possibilité de revenir ou non sur la semaine de 9 demi-journées et sur les modalités périscolaires mises en œuvre il y a cinq ans. Vous avez décidé d'attendre et de reporter à la rentrée 2017/2018 les éventuels aménagements, ce que nous approuvons, mais c'est le moment d'y réfléchir sérieusement.

Premièrement, pour ce qui est de la répartition hebdomadaire des heures de cours, il est de notoriété mondiale que la forte concentration d'heures de cours sur la journée est préjudiciable au bon apprentissage des enfants. Revenir sur la semaine de 9 demi-journées, n'est-ce pas encourir le risque de dégrader les conditions d'enseignement, d'entraver un processus de réussite ?

Deuxième point : la mise en place d'activités périscolaires qui s'est bien faite sur Antony permet à tous les enfants, quel que soit leur milieu social, d'accéder à des activités culturelles et sportives. Ne risque-t-on pas, avec leur suppression ou leur diminution, de renforcer à nouveau les inégalités sociales au sein même de l'école ?

Troisième point : vous aviez affirmé vouloir faire une concertation. Quel type de concertation allez-vous mettre en œuvre ou êtes-vous en train de mettre en œuvre pour que tous les parents Antoniens soient concernés par cette question ? Comment allez-vous informer les familles sur ce qui favorise l'apprentissage, sur ce que les chronobiologistes considèrent comme préférable pour tous les enfants ?

Nous vous demandons de faire une réelle concertation : non en fonction d'intérêts propres des uns et des autres mais en connaissance de cause car vous engagez l'avenir. Quels que soient les éventuels intérêts financiers à court terme de la commune de revenir à une semaine de quatre jours, n'est-ce pas l'honneur de la commune de choisir ce qui est le meilleur pour la progression scolaire des enfants ?

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire, au-delà des simples modalités retenues, quelles sont vos intentions, vos préférences à ce sujet ?

M. le Maire : M. Le Bourhis va vous répondre.

M. LE BOURHIS : Merci pour cette question. Je ne savais pas si vous alliez la poser ce soir, mais effectivement c'est une question d'actualité.

Mme CHARRIER : Vous vous en doutiez quand même !

M. LE BOURHIS : Ce qui est très clair, c'est qu'effectivement il ne s'agissait pas de revenir sur les rythmes scolaires ou de les modifier à la rentrée de septembre 2017, s'il y a un changement ça se fera à la rentrée de septembre 2018. J'ai eu l'occasion déjà de dire que changer le rythme

scolaire, ça avait impliqué un certain nombre d'adaptations nécessaires pour de très nombreux services municipaux et de très nombreuses associations. Le fait de travailler le mercredi matin faisait que pour les structures qui avaient l'habitude d'accueillir des jeunes d'âge maternel ou élémentaire pour des activités périscolaires ou extrascolaires le mercredi matin, ça avait eu une répercussion très importante sur les éducateurs ou les professeurs qui accueillaient les enfants le mercredi matin, ça avait eu aussi des répercussions sur les contrats de travail. C'est juste un petit exemple. Donc on ne décrète pas ce genre de modification du jour au lendemain. Le décret est paru à la fin du mois de juin, ça n'était pas raisonnable d'envisager le moindre changement pour la rentrée de septembre, deux mois après.

En ce qui concerne l'information pour les familles, je pense que ce soit sur le plan pédagogique ou sur le plan de la santé des enfants, et de ce que peuvent nous dire les chronobiologistes, nous avons eu de longs moments de concertation lors de l'année scolaire 2013/2014. On a eu deux interventions du professeur Touitou, Chronobiologiste éminent et reconnu qui est venu à Antony, en présence d'ailleurs du directeur académique, des parents d'élèves et des enseignants qui étaient invités. Au niveau de l'intérêt concernant les rythmes de l'enfant et les rythmes scolaires, je pense que l'information a été donnée.

Nous avons eu une nouvelle conférence organisée par les associations de parents d'élèves, deux des associations de parents d'élèves présentes sur la ville, au mois de mai. Cette fois-ci il s'agissait de Claire Leconte qui est intervenue et qui a dit d'ailleurs des choses tout à fait comparables à ce que M. Touitou avait exposé deux ans ou trois ans auparavant. De nouveau des parents d'élèves, des enseignants, assistaient à cette conférence. Je crois qu'au niveau de l'information et

de la concertation les choses ont été faites. On ne va pas repartir dans une concertation pour essayer de tout remettre en cause.

Là je pense que le choix est le suivant : ou bien on reste avec l'organisation du temps scolaire qui a été mise en place, et c'est une organisation du temps scolaire qui, je pense, tient la route. Comme le directeur académique l'avait rappelé : cet aménagement des rythmes scolaires ne consiste pas à mettre en place des temps d'activités périscolaires, c'est mettre en place une organisation du temps scolaire qui soit favorable aux apprentissages. Voilà. Et c'est vraiment ce que nous avons fait : nous avons pu conserver la majorité des interventions municipales et associatives sur le temps scolaire et cela, c'est très bénéfique pour les apprentissages. C'est vraiment quelque chose de capital. Je ne reviens pas sur la concertation antérieure.

Ce que l'on a vu également, c'est qu'effectivement les matinées comptent beaucoup pour bonifier les temps d'apprentissage parce que durant ces moments les enfants sont plus réceptifs pour faire les apprentissages.

Alors, à côté de l'organisation du temps scolaire actuelle et qui sera re-proposée dans un sondage qui sera adressé à l'ensemble des familles ayant des enfants en maternelle ou en élémentaire sur la ville, - et à l'ensemble des enseignants qui interviennent dans les écoles - nous proposerons aussi une alternative avec un temps d'école sur 4 jours, avec une matinée légèrement allongée d'une demi-heure, (l'école commencerait à 8h30 pour se terminer à midi), et l'après-midi on reprendrait à partir de 13h45 pour avoir une fin des cours à 16h15. Le temps d'étude et les contenus resteraient identiques à ce qui se passe actuellement. Il n'y aurait pas d'école le mercredi, nous aurions un accueil en centre de loisirs à partir de 7h30 le matin avec des activités

commençant à 9h00 et se prolongeant jusqu'à 17h00 ; et après 17h00 un accueil jusqu'à 19h00.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? La séance est donc terminée.

(La séance est levée à 0h05.)